

Délibération n°250030

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 24/06/2025 Date d’Affichage : le 24/06/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 02/07/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025,

Et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, ci-après annexé.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 30 juin 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Agnès BRU

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025 à 20h30

Madame Aurelle JEGO présente Madame Francine DESCOLLINES, invitée à assister au Conseil municipal de ce jour car actuellement en stage à la mairie dans le cadre d'une formation d'assistante administrative polyvalente des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Etaients présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT.

Absents : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

1) CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°250015 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 février 2025.

Délibération n°2250016 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Oui, j'ai quelques petites questions. La première, j'avais demandé la dernière fois s'il était possible d'avoir la valeur résiduelle des différents véhicules afin de pouvoir analyser les dépenses en fonction.

Madame Aurelle JEGO : Je n'ai pas les éléments.

Madame Audrey FOULQUIER : La seconde question, les tables rondes et rectangulaires sont destinées à quel lieu ?

Monsieur le Maire : C'est pour remplacer celles du Quartz, par des tables plus légères.

Monsieur Jérôme POMARAT : Les serrures connectées sont destinées à quelle partie des bâtiments ?

Madame Aurelle JEGO : Au Complexe.

Monsieur Jérôme POMARAT : J'avais compris que les serrures étaient complexes, mais pas que le Complexe était le lieu de pose.

Madame Aurelle JEGO : Pour tout dire, nous avons déjà mis des serrures connectées il y a environ 3 ans ; mais l'entreprise a fondu les plombs ; des serrures sont tombées en panne et il n'y avait pas moyen de les réparer. On a fait le tour des collectivités pour voir par qui elles passaient, depuis combien de temps, et surtout quels étaient

les retours. Et on a donc tout changé. Et on va probablement devoir bientôt faire la même chose pour le Quartz, puisque c'est la même chose.

Monsieur le Maire : Toute l'astuce était dans le singulier du mot Complexe !

Monsieur Jérôme POMARAT : Tout à fait !

Monsieur le Maire : D'autres questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Oui, le lot de coupes pour les tournois du club ; il s'agit de quel club ?

Madame Aurelle JEGO : Tous. Souvent les clubs demandent des coupes pour leurs tournois.

Madame Audrey FOULQUIER : Le lot offert par la commune...

Madame Aurelle JEGO : C'est ça, oui.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal.

2) PERSONNEL

Délibération n°250017 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1ER AVRIL 2025

Monsieur le Maire : Aurelle, vous voulez reprendre les dernières modifications.

Madame Aurelle JEGO : En fait, c'est surtout pour reprendre les délibérations qui ont eu lieu en 2024 et mettre à jour le tableau des effectifs. En 2024, on avait notamment validé des petits contrats de 7h30 pour le service restauration scolaire, pour venir en appui de l'équipe actuelle ; après, c'est suite au départ de Laurent HERAIL, au secrétariat, il y a eu une augmentation du quota horaire, plus la création d'un poste à 24h pour Grégory PRADEL. Et enfin, il y avait un recrutement pour le service espaces verts.

Au dos, vous avez le tableau qui reprend l'ensemble des effectifs ; bien sûr, dans la délibération finale, il n'y aura pas les prénoms en couleur, c'était pour que vous sachiez un peu qui est à quel niveau.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nbre de postes	Temps de travail	Dont poste pourvu par voie contractuelle	Poste pourvu	Poste vacant
➤ Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2 à TC	NON	OUI	NON
➤ Adjoint Administratif Territorial	3	1 à TNC 29.5/35 ^{me} 1 à TNC 24/35 ^{ème}	NON	OUI OUI	NON NON
FILIERE TECHNIQUE					

➤ Ingénieur Principal occupant la fonction de Secrétaire Générale	1	1 à TC	NON	OUI	NON
➤ Agent de Maîtrise Principal	1	1 à TC	NON	OUI	NON
➤ Adjoint Technique Principal 1ère Classe	3	3 à TC	NON	OUI	NON
➤ Adjoint Technique Principal 2ème Classe	4	3 à TC 1 à TNC 28/35	OUI pour 1 poste à TC Pourvu à compter du 1/03/2025 article L 332 -8-2	OUI	NON
➤ Adjoint Technique Territorial	4	2 à TC 2 à TNC 7.5/35ème	OUI pour les 2 postes à TNC 7.5/35ème Pourvu à compter du 01/09/2024 article L 332-8-5	OUI	NON
FILIERE SOCIALE					
➤ Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles	2	1 à TC 1 à TNC 27/35ème	NON	OUI	NON

Délibération n°250018 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A RAISON DE 27.5/35ème A COMPTER DU 01/07/2025

Monsieur le Maire : La création d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif correspond au poste de Corinne CAUCHARD, à l'accueil.

Madame Aurelle JEGO : Corinne est avec nous depuis 2020 ; elle a d'abord remplacé partiellement Chantal en maladie ; et depuis, elle est officiellement en remplacement de personnel absent, mais pas exactement au niveau du même quota horaire. Sachant que Chantal est maintenant à la retraite, on doit changer son type de contrat. Corinne sera elle-même à la retraite d'ici deux ans. Au début, on s'était dit qu'on pourrait lui faire un CDI. Mais en fait, si on fait un CDI, on doit ouvrir le poste, enfin, publier le poste ; et si des personnes fonctionnaires postulent, on est obligés de les prendre en priorité ; ce qui était un petit peu triste sachant que Corinne est avec nous depuis 2020 et qu'elle donne entière satisfaction. C'est pour cela qu'on a opté pour créer un poste de fonctionnaire, ainsi, même en n'étant pas fonctionnaire, elle peut y prétendre. Et si dans deux ans, au moment de sa retraite, vous souhaitez refermer ou modifier le poste au niveau des horaires, cela ne posera aucun souci.

Monsieur le Maire : En termes de budget et de fonctionnalité, cela ne change strictement rien, c'est juste le statut de la personne qui change pour les deux ans qui viennent.
Des questions ?

Madame Audrey FOULQUIER : Elle était sur des CDD auparavant ?

Madame Aurelle JEGO : Au début, on l'embauchait par le service intérim du Centre de Gestion pour personnel absent, et après, comme ça durait, on avait un CDD mais en remplacement de personnel absent.

Madame Audrey FOULQUIER : Et on peut reconduire des CDD sur plusieurs années ?

Madame Aurelle JEGO : Oui, tant que la personne est absente on est même obligé. On ne peut pas remplacer quelqu'un d'absent par un poste définitif...

Madame Audrey FOULQUIER : Il n'y a pas de temps de durée de CDD maximum ?

Madame Aurelle JEGO : Pas pour un remplacement de personnel absent.

Monsieur Jérôme POMARAT : On ne peut pas en droit public. C'est différent dans le privé et le public.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal décide de créer un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps incomplet soit à 27,50/35ème à compter du 1^{er} Juillet 2025.

Délibération n°250019 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire : Une délibération plus classique à ce moment de l'année, c'est le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, avec une particularité cette année, c'est qu'on va le prendre sur 4 mois au lieu de 3, mais pas à temps plein ; c'est ça ?

Madame Aurelle JEGO : C'est ça. On le prendrait 3 jours par semaine, ce qui revient au même en fait. On le prendrait 3 jours par semaine sur 4 mois (mai, juin, juillet, août plutôt), plutôt que de prendre un temps complet en juin, juillet, août.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal décide du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois se situant entre le 1^{er} mai 2025 et le 31 août 2025.

Le recrutement peut être conclu pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé jusqu'au 31 octobre 2025.

Cet agent affecté aux services des Ateliers Municipaux, assurera des fonctions polyvalentes (travaux d'entretien des bâtiments, des espaces verts, du matériel...), à temps non complet : à raison de 24/35ème ou 21/35ème lors des horaires d'été (1^{er} juin au 31 août).

3) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Délibération n°250020 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR DIVERS ACHATS

Monsieur le Maire : Une délibération qui maintenant commence à devenir classique, il s'agit des demandes de fonds de concours à la Communauté d'agglomération, pour différents achats d'investissement.

Je vous rappelle la règle : ces subventions peuvent venir à concours de l'ensemble des financements à partir du moment où la commune paye au minima 20%, et lorsqu'on n'atteint pas les 80% de subventionnement. Le fond de concours peut aller jusqu'à 50%, sans dépasser le montant de la participation communale.

L'objet pour nous, était d'étaler, pendant tout le mandat, l'ensemble de l'enveloppe que l'on a, et donc, pour finir, entre guillemets, de manger cet argent qui est disponible, au fur et à mesure qu'on a des dépenses qui sont des investissements, on les fait passer.

Après ça, il nous restera combien ?

Madame Aurelle JEGO : 28 000 €.

Monsieur le Maire : Il restera encore 28000 € à dépenser dans des investissements...

Madame Aurelle JEGO : 28 000 € à obtenir, donc le double à dépenser.

Monsieur le Maire : Ou plus...

Madame Aurelle JEGO : Oui, voilà, mais au moins le double.

Monsieur le Maire : Donc là, dans les derniers achats d'investissement, vous retrouvez les panneaux du départ du bois, des éléments du pumptrack, des tables et des bancs, enfin bref, des investissements qui sont de petits montants, pour consommer ce Fonds de concours de l'agglomération.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal demande à la Communauté d'Agglomération un fonds de concours de 13 082 € pour financer les achats suivants d'un montant total de 26 165.75 € HT : panneau de départ sentier du bois, panneaux directionnels sentier du bois, support bois pour vidéoprotection, clôture pumptrack/city, tables et bancs Quartz, cabanon pour puits, serrures connectées Complexe.

4) FONCIER

Délibération n°250021 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉS DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que la Commune dispose de parcelles privées (domaine privé communal) affectées à l'usage du public car il s'agit de portions de voies, d'emprises de trottoirs, de parkings publics... Afin de rendre plus lisible le plan cadastral, il est proposé de supprimer tous ces numéros de parcelles qui n'ont aucune utilité et d'intégrer ces parcelles au domaine public communal.

Monsieur le Maire : Aurelle, l'épicerie fine des transferts de propriété du domaine privé communal dans le domaine public communal.

Madame Aurelle JEGO : Vous avez les plans à la fin. Ce sera peut-être un peu plus clair. On s'est rendu compte qu'il y avait pas mal de parcelles qui étaient dans le domaine privé communal, alors que finalement, elles correspondaient à du domaine public. Donc autant les faire passer dans le domaine public, pour qu'au niveau du cadastre, elles soient classées domaine public.

Si vous regardez les cartes, on a deux petites parcelles devant les ateliers municipaux, qui correspondent au trottoir en fait. On a au niveau de l'avenue Saint Exupéry, du quartier de la Bondancie, une partie du rond-point de la Bondancie. Et ensuite, on a ce qui correspond maintenant à la nouvelle piste cyclable, les deux rectangles. Ensuite, vous avez les impasses Martin Luther King et Lucie Aubrac, qui appartenaient à Tarn habitat, qu'ils nous ont rétrocédées ; donc c'est passé d'abord au domaine privé, et on avait oublié de faire basculer ça au domaine public. Ensuite, il y a aussi l'impasse des Mimosas, qui était toujours dans le domaine privé communal, ainsi que le petit parking à côté, au bout. Rue Pendariès, on a deux parcelles qui correspondent au trottoir. Rue Camp Countal, pareil, un morceau de trottoir devant deux maisons. Et ensuite, les parkings de la Baute, ce sont toutes les parcelles qu'on a récupérées ces 10 dernières années, aux divers propriétaires. Vous avez toute la liste et les superficies correspondantes.

Monsieur le Maire : Rue de Champ fleuri, c'est le trottoir sur la droite en montant.

Des questions par rapport à cette délibération sur des transferts de propriétés ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal décide de transférer les parcelles suivantes dans le domaine public communal :

Parcelle cadastrale	Superficie	Localisation
AB 64	10 m ²	Trottoir chemin des Pountils
AB 65	30 m ²	Trottoir chemin des Pountils
AT 44	1 250 m ²	Avenue Saint Exupéry au rond-point de Bondancie(voirie et trottoir)
AT 59	304 m ²	Piste cyclable le long de l'avenue St Exupéry
AR 185	184 m ²	Piste cyclable le long de l'avenue St Exupéry
AS 152	345 m ²	Impasse Martin Luther King
AS 178	160 m ²	Chemin piéton entre impasses Luther King et Aubrac
AS 150	552 m ²	Impasse Lucie Aubrac
AN 61	677 m ²	Impasse des Mimosas
AK 14	238 m ²	Parking à l'angle entre impasse des mimosas et rue des Hortensias
AK 179	98 m ²	Trottoir rue Pendariès
AK 180	80 m ²	Trottoir rue Pendariès
AK 241	34 m ²	Trottoir rue Pendariès
AO 83	133 m ²	Trottoir rue Camp Countal
AC 181	125 m ²	Parkings La Baute
AC 99	188 m ²	Parkings La Baute
AC 100	25 m ²	Parkings La Baute
AC 101	225 m ²	Parkings La Baute
AC 97	288 m ²	Parkings La Baute
AC 93	75 m ²	Parkings La Baute
AC 85	150 m ²	Parkings La Baute
AC 104	63 m ²	Parkings La Baute
AC 105	37 m ²	Parkings La Baute
AC 106	34 m ²	Parkings La Baute
AC 107	38 m ²	Parkings La Baute
AC 108	72 m ²	Parkings La Baute
AC 110	75 m ²	Parkings La Baute
AC 111	38 m ²	Parkings La Baute
AC 158	213 m ²	Parkings La Baute
AC 157	113 m ²	Parkings La Baute
AC 156	25 m ²	Parkings La Baute
AC 155	126 m ²	Parkings La Baute
AC 154	88 m ²	Parkings La Baute
AC 153	12 m ²	Parkings La Baute
AC 152	13 m ²	Parkings La Baute
AC 151	25 m ²	Parkings La Baute

AC 149	100 m ²	Parkings La Baute
AC 148	69 m ²	Parkings La Baute
AC 147	66 m ²	Parkings La Baute
AC 146	77 m ²	Parkings La Baute
AC 145	225 m ²	Parkings La Baute
AC 144	113 m ²	Parkings La Baute
AC 143	88 m ²	Parkings La Baute
AC 142	25 m ²	Parkings La Baute
AC 141	188 m ²	Parkings La Baute
AC 140	50 m ²	Parkings La Baute
AC 139	100 m ²	Parkings La Baute
AC 138	113 m ²	Parkings La Baute
AC 137	50 m ²	Parkings La Baute
AC 136	88 m ²	Parkings La Baute
AC 135	38 m ²	Parkings La Baute
AC 134	300 m ²	Parkings La Baute
AC 133	38 m ²	Parkings La Baute
AC 132	188 m ²	Parkings La Baute
AC 129	101 m ²	Parkings La Baute
AC 128	187 m ²	Parkings La Baute
AC 127	91 m ²	Parkings La Baute
AC 126	56 m ²	Parkings La Baute
AC 125	34 m ²	Parkings La Baute
AC 121	25 m ²	Parkings La Baute
AC 120	13 m ²	Parkings La Baute
AC 119	12 m ²	Parkings La Baute
AC 118	12 m ²	Parkings La Baute
AC 117	38 m ²	Parkings La Baute
AC 115	63 m ²	Parkings La Baute
AC 174	138 m ²	Parkings La Baute
AC 175	34 m ²	Parkings La Baute
AC 176	49 m ²	Parkings La Baute

Délibération n°250022 : RETROCESSION GRACIEUSE DE TERRAINS PRIVES A LA COMMUNE DE LE SEQUESTRE ET MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

Lors des travaux de requalification de la rue de Pendariès en 2018 et 2019, l'espace public a empiété sur le domaine privé de plusieurs habitants. En vertu de l'accord des propriétaires des terrains concernés de nous les rétrocéder à titre gracieux, des procès-verbaux de délimitation et modification du parcellaire cadastral ont été signés entre les propriétaires et la mairie en 2020.

Afin de mener à bien la démarche auprès des services du Cadastre, il y a lieu d'adopter la présente délibération.

Monsieur le Maire : Rétrocession, là aussi, c'est une autre épicerie fine, de terrains privés et une modification du parcellaire cadastral. C'est lié aux travaux qui ont déjà 6 ou 7 ans, de la rue de Pendariès. Là en fait, c'est le rééquilibrage des différentes parcelles avec l'alignement de la rue de Pendariès et des trottoirs, des pistes cyclables ou pistes multifonctions, dont les zones étaient faites. Et là, vous avez toutes les parcelles avec le nom des propriétaires et la superficie. Ce qui concerne la commune, c'est la partie jaune. Les parcelles vont de 1 m² à 65 m².

Des questions par rapport à ça ? Ce sont des travaux de régularisation.

Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal approuve la rétrocession gracieuse des terrains privés suivants :

N° d'ordre du doc d'arpentage	Nom du propriétaire	N° de parcelle Initiale	Superficie (en m ²)	N° de parcelles suite à découpage	Superficie (en m ²)	Propriétaire
766J	Met Mme REUS	AH 62	1600	AH 143	1552	Met Mme REUS
				AH 144	48	COMMUNE
767E	Met Mme BERTOSSI	AH 55	4114	AH 145	4086	Met Mme BERTOSSI
				AH 146	5	COMMUNE
				AH 147	23	COMMUNE
768A	Met Mme VILLENEUVE	AH 36	1351	AH 148	1349	Met Mme VILLENEUVE
				AH 149	2	COMMUNE
769W	CALMONT - HUBERT - PEREIRA - RAMOS - MARINCHIO	AH 66	806	AH 150	18	COMMUNE
				AH 151	788	CALMONT - HUBERT - PEREIRA - RAMOS - MARINCHIO
770D	DURAND Odette	AI 20	1134	AI 72	1125	DURAND Odette
				AI 73	9	COMMUNE
771Z	Met Mme FRAYSSINET	AI 49	1175	AI 74	1160	Met Mme FRAYSSINET
				AI 75	15	COMMUNE
773R	Mme BAYOT Epouse ESPADE	AK 94	1218	AK 223	1214	Mme BAYOT Epouse ESPADE
				AK 224	4	COMMUNE
774L	Sylvie PALAZY	AK 97	312	AK 225	303	Sylvie PALAZY
				AK 226	9	COMMUNE
		AK 207	8	AK 227	1	COMMUNE
				AK 228	7	Sylvie PALAZY
775G	Brigitte SANTA CRUX épouse MOULIN	AK 77	194	AK 229	7	COMMUNE
				AK 230	187	Brigitte SANTA CRUX épouse MOULIN
		AK 78	1966	AK 231	1929	Brigitte SANTA CRUX épouse MOULIN
				AK 232	37	COMMUNE
776C	Met Mme BALAT	AK 150	1504	AK 233	1462	Met Mme BALAT
				AK 234	42	COMMUNE
777Y	Indivision CUEILLE PEREZ	AK 149	1950	AK 235	1891	Indivision CUEILLE PEREZ
				AK 236	59	COMMUNE
778U	Met Mme CAZELLES	AK 74	2100	AK 237	2035	Met Mme CAZELLES
				AK 238	65	COMMUNE
779P	Consorts BOUSQUET	AK 185	782	AK 239	730	Consorts BOUSQUET
				AK 240	52	COMMUNE
781T	Jérôme PALAZY	AK 96	251	AK 243	249	Jérôme PALAZY
				AK 244	2	COMMUNE
		AK 206	1125	AK 245	1122	Jérôme PALAZY
				AK 246	3	COMMUNE

5) BUDGET

Délibération n°250023 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR M. ROBERT, RECEVEUR

Monsieur le Maire : On passe à l'élément principal de ce Conseil municipal, à savoir, le vote du budget. Aurelle, comment voulez-vous procéder ?

Madame Aurelle JEGO : Je propose de présenter le bilan 2024 et de voter le compte administratif et le compte de gestion, ainsi que l'affectation des résultats, et après peut-être, diffuser le PowerPoint.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Madame Aurelle JEGO : Vous avez le tableau qui correspond au bilan 2024, pour mémoire, le budget voté il y a un an, avec les deux décisions modificatives : l'une pour virer une partie du fonctionnement vers l'investissement (les enseignantes voulaient réduire leur enveloppe de fournitures scolaires pour bénéficier du renouvellement de mobiliers d'une classe) ; et la décision modificative numéro 2, c'est celle qu'on a chaque année au mois de décembre, c'est-à-dire un rééquilibrage lié au personnel, avec l'augmentation des dépenses et des recettes, par rapport au personnel absent qui a été remplacé et qui a été remboursé par l'assurance.

Ensuite, vous avez le bilan. Au niveau du réalisé 2024, en fonctionnement, en dépenses, on a 1 613 529€, et en recettes 1 728 681€ : ce qui fait un résultat d'exercice positif de 115 152€. Je vous passe les centimes. En investissement, on a 911 194€ de dépenses, 763 872€ de recettes. On se retrouve avec un résultat d'exercice en déficit de 147 322€, puisqu'on a une grande partie des subventions qui n'ont pas été versées dans les temps, et qui vont être versées ou ont déjà été versées début 2025. Ensuite, on a toute une partie de la taxe d'aménagement qui ne nous a pas été versée également. Et on a 11 000€ de grosses réparations de véhicules qui n'étaient pas prévues initialement et qu'on a fait passer en investissement.

On reporte à ça les résultats de l'année antérieure : +198 348€ en fonctionnement et +153 519€ en investissement. Ce qui fait un résultat de clôture de fonctionnement de 313 500€, et en investissement de 6 196€. Sur ces 6 196€, il y avait des devis qui étaient déjà signés et engagés mais pour lesquels on n'avait pas encore payé les factures fin décembre, c'est ce qu'on appelle « les restes à réaliser » ; il y en avait pour 39 638€. Ce qui fait qu'on se retrouve avec un résultat définitif d'investissement négatif -33 441€, et un résultat de fonctionnement positif +313 500€.

Ce qui est obligatoire lorsque le résultat définitif d'investissement est négatif, c'est de couvrir au moins cette somme par les résultats de fonctionnement. C'est pour ça que vous aurez, après la délibération d'affectation des résultats, où je vous propose de virer de ces 313 500 €, 33 441€ en investissement et de laisser le reste sur le budget de fonctionnement 2025.

Voilà pour le bilan. Ensuite... Oui ?

Madame Audrey FOULQUIER : Est-ce que l'on aurait pu faire l'inverse, le déficit sur le fonctionnement et le positif en investissement ?

Madame Aurelle JEGO : Non, ce n'est que dans ce sens. C'est pour ça qu'un déficit d'investissement est moins grave qu'un déficit de fonctionnement. D'autant qu'on peut combler un déficit d'investissement par un emprunt, ce qu'on ne peut pas faire pour du fonctionnement.

Monsieur le Maire : Et puis c'est souvent lié... On a eu une réunion la semaine dernière, très intéressante, avec Mme BOSCH de la DGFIP, parce qu'il y a eu un changement de comptabilité l'an dernier et puis la volonté de mettre un certain nombre d'indicateurs sur la manière de faire les budgets avec ces nouveaux éléments comptables ; et en fait, elle nous a dit plusieurs choses qui, pour moi, étaient de vraies nouveautés : par exemple, qu'on avait le droit de présenter un budget pas équilibré mais en sur-équilibre ; je n'avais jamais entendu ça ; peut-être qu'on aura l'occasion d'en reparler ; et puis, ce qui se passe sur le budget investissement, avec des aléas, alors ça dépend de la taille des communes, les aléas qui sont liés aux tailles de petites communes, qui font que certaines années, le budget total, quand on fait la somme du fonctionnement et de l'investissement, s'il y a des investissements, il y a un très gros budget, l'année d'après, s'il n'y a pas de gros investissement, le budget est beaucoup plus petit ; et avec des mesures temporaires que sont les crédits relais pour avancer soit la TVA, soit les subventions. L'objet est d'avoir une trésorerie qui permet d'encaisser ça. La situation de la trésorerie de la commune ne pose pas de

difficulté. Mais bon, on aura l'occasion de revenir sur ces histoires de budget en équilibre ou pas, mais non, on ne peut pas remonter dans le sens de l'investissement vers le fonctionnement, à aucun moment. On passe à l'approbation du compte de gestion. Ça, ce sont les chiffres qui sont repris ici, vous les retrouvez sur la section investissement et fonctionnement, avec la présentation faite par le trésorier, le receveur. Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette partie-là, sur ces documents ? Ce sont des documents qu'envoie l'administration.

Madame Aurelle JEGO : Le but est de vérifier qu'on soit cohérent avec nos propres chiffres, ce qui est le cas.

Monsieur le Maire : Pas de questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°250024 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès BRU pour le compte administratif et indique que pour les raisons administratives il ne prendra pas part au vote.

Madame Agnès BRU présente les chiffres du compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisé 2024 (ne prend pas en compte les opérations d'ordre)	1 613 529,29 €	1 728 681,43 €	911 194,90 €	763 872,31 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	115 152,14 €		-147 322,59 €	
<i>Résultat de 2023 reporté</i>	198 348,28 €		153 519,44 €	
Résultat total	313 500,42 €		6 196,85 €	
<i>Restes à réaliser (depenses ou recettes invest. prévues non payées)</i>			39 638,00 €	
Résultat définitif	313 500,42 €		-33 441,15 €	

Monsieur le Maire : Je me retire du tour de table. Agnès, à toi.

Madame Agnès BRU : Le compte administratif 2024, en fonctionnement, nous avons un résultat de clôture de 313 500,42€ ; en investissement, nous avons un résultat de clôture de 6 196,85€. Nous avons un reste à réaliser de 39 638€. Ce qui fait un résultat définitif de -33 441,15€. On retrouve bien les chiffres de tout à l'heure. On constate aussi bien pour la comptabilité principale reprise pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire, différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

>> Votes pour : 18 sur 18 votants (le Maire ne prend pas part au vote)

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°250025 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Monsieur le Maire : Je reviens pour l'affectation du résultat avec les deux chiffres, les deux affectations, à savoir, ce qu'on a dit tout à l'heure, les 33 441,15€ d'affectation au budget investissement, et le reste, 280 059,27€ au budget fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça, à cette affectation ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le Conseil Municipal décide que sur les 313 500.42 € d'excédent de fonctionnement 2024 :

- 33 441.15 € soient affectés en recettes d'investissement dans le Budget Primitif 2025 (pour couvrir le déficit d'investissement 2024)
- 280 059.27 € soient affectés en recettes de fonctionnement dans le Budget Primitif 2025.

ETAT DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE - ANNEE 2025

ORGANISME	NATURE DE LA DETTE	ANNEE DU PRÊT	MONTANT EMPRUNTE	TAUX	DUREE	REMBOURSEMENT	CAPITAL RESTANT DU	ANNUITE DE L'EXERCICE			DATE DE FIN
								INTERET	CAPITAL	ANNUITE	
CANMP	Crèche	2021	65 496 €	1,25%	5 ans	trimestriel	235 249,92 €	271,62 €	13 261,62 €	13 533,24 €	2026
CANMP	Crédit relais avance subv. et FCTVA citystade et pumprack + aire de jeux	2024	110 000 €	variable : 3,333 % à partir de mars	2 ans	trimestriel	110 000,00 €	3 666,32 €	110 000,00 €	113 666,32 €	2026
CANMP	Construction Cantine + pendaris + la baule	2018	500 000 €	1,51%	15 ans	annuel	341 911,18 €	4 680,64 €	32 417,17 €	37 097,81 €	2033
CANMP	Trvx Quartz Citystade Pumprack	2022	250 000 €	1,71%	15 ans	trimestriel	39 786,88 €	3 668,68 €	15 262,16 €	18 930,84 €	2037
TOTAUX							726 947,98 €	12 287,26 €	170 940,95 €	183 228,21 €	

PRESENTATION DU POWER POINT (NOTE SYNTHETIQUE)

Madame Aurelle JEGO : Ça reprend en fait la note synthétique que je vous ai envoyée avec le budget.

La première page, c'est classique, c'est pour rappeler :

> le contexte national qui est inflationniste,

> la loi de finance : quelles ont été les contraintes, quel impact pour les collectivités.

Normalement, il y avait une dotation globale de fonctionnement en hausse. Je suppose que pour la globalité des communes, c'est le cas. Pour nous, elle est stable.

Au niveau des subventions, le Fonds Vert est en baisse. Mais on n'avait pas prévu de faire de demande.

DETR stable. Là, on a fait une demande je vous rappelle pour insonoriser le préau de l'école.

La DSIL en baisse. Là, on avait fait une demande de subvention en janvier pour équiper le pumprack (tables, chaises...), mais je vous avais déjà dit qu'il y avait peu de chance qu'on en reçoive. On n'a pas eu de réponse pour l'instant, ni pour la DETR ni pour la DSIL.

Ensuite, le fameux dispositif de lissage, qui prévoyait que les grosses collectivités payent, et finalement, la nouvelle loi de finance a revu le dispositif, et dans le Tarn, seule Lacaune se retrouve à devoir payer.

Et au niveau des ressources humaines, une hausse de la cotisation employeur de la CNRACL, c'est-à-dire la caisse de retraite pour les fonctionnaires, +3%.

Et puis un changement pour nous les fonctionnaires, avec une baisse de l'indemnisation des arrêts maladie, qui passe de 100% à 90%. La question s'était posée des jours de carence, ça n'a pas été modifié.

Là, ce sont les grands ratios au niveau national, pour avoir un peu une idée d'où on se situe.

Le contexte national : les ratios de comparaison

	sur le réalisé 2023 :	sur le réalisé 2024 :	données 2023 sur le réalisé des communes			
	Le Séquestre CA 2023	Le Séquestre CA 2024	Communes de 500 à 2000 hab	Communes de 2000 à 3500 hab	France	
population officielle INSEE pour l'année	1981	2018				
ratio 1 : Dép Réelles de Fct / population (en € / hab)	800,43 €	782,65 €	722 €	835 €	1 155 €	dans la moyenne
ratio 2 : produit des impôts directs / population (en € / hab)	363,62 €	413,22 €	394 €	467 €	623 €	dans la moyenne
ratio 3 : Rec. Réelles de Fct / population (en € / hab)	786,24 €	856,32 €	912 €	1 039 €	1 371 €	En dessous en raison de la DGF (voir ratio 6)
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population (en € / hab)	85,68 €	231,94 €	342 €	360 €	367 €	Dépend des gros projets d'investissement
ratio 5 : Dette / population (en € / hab)	486,95 €	360,23 €	587 €	666 €	956 €	Moins endettés
ratio 6 : DGF / population (en € / hab)	27,27 €	24,22 €	161 €	158 €	178 €	DGF plus basse
ratio 7 : Dép personnel / Dép Réelles de Fct (en %)	47,74%	52,10%	44,10%	50,10%	53,90%	dans la moyenne
ratio 7 en retranchant les rbsmt de l'assurance du personnel et les rbsmt personnel agglo	42,16%	44,02%				

La première colonne rose c'est sur le compte administratif 2023 ; la deuxième, le compte administratif 2024 ; et à droite, vous avez les moyennes pour les communes.

Comme on se trouve à 2000 et quelques habitants, je vous ai mis quand même les deux colonnes parce qu'il y a de 500 à 2000 habitants et 2000 à 3500 habitants, donc on se retrouve un peu au milieu ; et la moyenne au niveau de la France.

Le premier ratio, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement divisées par la population, c'est en euros par habitant ; vous voyez qu'on est dans la moyenne.

Le deuxième ratio, c'est le produit des impôts divisé par la population. Là, vous pouvez voir qu'en 2023, avant qu'on augmente les impôts l'année dernière, on était plutôt plus bas que la moyenne ; et là, on se retrouve dans la moyenne maintenant.

Le ratio numéro 3, ce sont les recettes réelles de fonctionnement, par la population. Là, on se retrouve un peu en dessous, puisque les recettes réelles ce sont principalement deux grands points : les impôts et les dotations de l'État. Comme au niveau des dotations de l'État, vous verrez après, on est plus bas que la moyenne, on se retrouve avec ce ratio en dessous de la moyenne également.

Le ratio 4, ce sont les dépenses brutes d'équipement, c'est-à-dire les dépenses d'investissement divisées par la population. Là, en 2023, on était bas parce qu'on n'a pas eu de gros investissements ; en 2024, on a augmenté parce qu'on a fait le pumtrack, le city stade et l'aire de jeux. Forcément, ça dépend d'une année à l'autre en fonction des projets qu'on mène.

Le ratio 5, c'est la dette par habitant. On voit qu'on est plutôt moins endetté que la moyenne.

Le ratio 6, c'est la dotation globale de fonctionnement par population. Là, on voit qu'on est très en dessous des moyennes. Et vous verrez tout à l'heure, j'ai cherché les DGF pour les communes de l'Agglo.

Enfin, le ratio 7, ce sont les dépenses de personnel par rapport à la totalité des dépenses de fonctionnement. Là, on est dans la moyenne, un peu au-dessus, mais je vous ai fait quand même un ratio plus précis, parce que comme dans notre situation, on a beaucoup de personnel en longue maladie avec des gros remboursements de l'assurance et aussi des remboursements un peu de l'Agglo pour des mises à disposition, les vrais chiffres sont ceux qui sont en violet : là, on se retrouve en-dessous de la moyenne.

Ensuite des informations plus locales, à l'échelle de l'agglo.

Le contexte local : comparaison DGF 2024 sur l'aggl

	DGF (=dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale)	Nombre d'hab en 2023	Total recettes fonctment 2023	Par de la DGF dans les recettes
TERSSAC	18 875 €	1 251	889 000 €	2%
LE SEQUESTRE	48 882 €	1 981	1 489 000 €	3%
MARSSAC SUR TARN	225 770 €	3 522	2 573 000 €	9%
LESCURE D ALBIGEOIS	382 161 €	4 670	3 577 000 €	11%
ARTHES	208 327 €	2 569	1 847 000 €	11%
ALBI	8 701 328 €	50 783	69 629 000 €	12%
PUYGOUZON	335 481 €	3 616	2 281 000 €	15%
SAINT JUERY	1 055 028 €	6 732	5 916 000 €	18%
CUNAC	172 477 €	1 676	942 000 €	18%
FREJAIROLLES	146 412 €	1 369	769 000 €	19%
CARLUS	69 744 €	678	360 000 €	19%
CAMBON	240 360 €	2 183	1 206 000 €	20%
CASTELNAU DE LEVIS	205 875 €	1 654	864 000 €	24%
ROUFFIAC	71 814 €	640	284 000 €	25%
SALIES	159 205 €	850	601 000 €	26%
DENAT	97 323 €	842	364 000 €	27%

source : <https://www.impots.gouv.fr/>

La dotation globale fonctionnement sur l'Agglo, j'ai pris les chiffres 2024. Vous voyez qu'on n'est pas les derniers mais presque : Terssac touche moins que nous. Il y a les montants, le nombre d'habitants, pour pouvoir se comparer entre communes, et j'ai calculé aussi la part que représentait la dotation globale de fonctionnement par rapport à la totalité des recettes de fonctionnement. Donc vous voyez que ça va de 2, 3% pour Terssac et nous, à presque 30% pour Saliès ou Dénat. Il y a vraiment un fossé...

Monsieur le Maire : Il faut comparer les communes dont on n'est pas loin, comme Cambon. Le manque à gagner pour nous est de 200 000€ quand même.

Monsieur Jérôme POMARAT : Mais pourquoi ?

Madame Aurelle JEGO : Si seulement on le savait.... On a écrit plusieurs courriers pour le demander.

Monsieur le Maire : On n'a trouvé personne pour donner quoi que ce soit comme réponse, mais il semblerait que ce soit lié au moment de l'établissement, dans les années 70, où Terssac et nous, avions deux très grosses entreprises, qui ont disparu, enfin, pour nous du moins, pour Terssac un peu moins ; c'est ETERNIT chez eux, et nous, on avait la Compagnie Aérienne du Languedoc, une des grosses compagnies du Sud-Ouest qui a disparu. Les bases étaient fonction de ça, et la révision des bases qu'on nous annonce chaque année n'a jamais lieu...

Madame Aurelle JEGO : Mais ça, c'est votre interprétation, parce qu'on ne nous l'a jamais dit...

Monsieur le Maire : Oui, personne n'a jamais pu nous le confirmer.

Madame Aurelle JEGO : On a demandé les raisons régulièrement à la Préfecture, à la DGFiP, on n'a jamais eu de réponse. Quand le Sous-Préfet était venu, l'année dernière je crois, il avait été lui-même étonné du peu que l'on touchait. Donc on lui a écrit un courrier en lui demandant de nous expliquer. Pas de réponse.

Monsieur le Maire : Moi je crois que c'est ça. Mais c'est mon interprétation. On a essayé de profiter de ça, parce qu'à un moment donné, l'État nous a dit que les collectivités qui sont en difficulté financière pouvaient avoir une subvention exceptionnelle ; donc on a fait un courrier en montrant le peu d'aide de l'Etat reçue. Ils ont répondu il n'y a pas longtemps en plus ; on a écrit ça il y a un an presque, et ils nous ont répondu il y a quelques semaines... ; que non, nous n'avions pas le droit à cette aide exceptionnelle.

Monsieur Michel CUPOLI : Quand on voit l'écart avec Saliès...

Monsieur le Maire : Saliès, au pire, je comprends, ils n'avaient pas de taxe professionnelle, rien. Là où on peut comparer, c'est avec les communes qui nous ressemblent, comme Cambon. Ce qui me fait râler, car cela infirme ce que je dis, c'est qu'à Arthès, il y a aussi une très grosse entreprise : le barrage ; mais je me demande quel était le statut du barrage dans les années 70. Peut-être qu'il ne payait pas de taxe professionnelle.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Oui mais, le barrage date d'après les années 70 ; il est « tout neuf ». Il y avait un petit barrage EDF avant. Celui d'aujourd'hui est récent ; je ne sais plus de quand il date....

Monsieur le Maire : Je ne sais pas non plus... Enfin, en résumé, ce n'est pas nous qui décidons. On n'a aucunement la main. Mais c'est un vrai manque à gagner, c'est clair.

Le contexte local : comparaison taxes 2024 sur l'agglomération

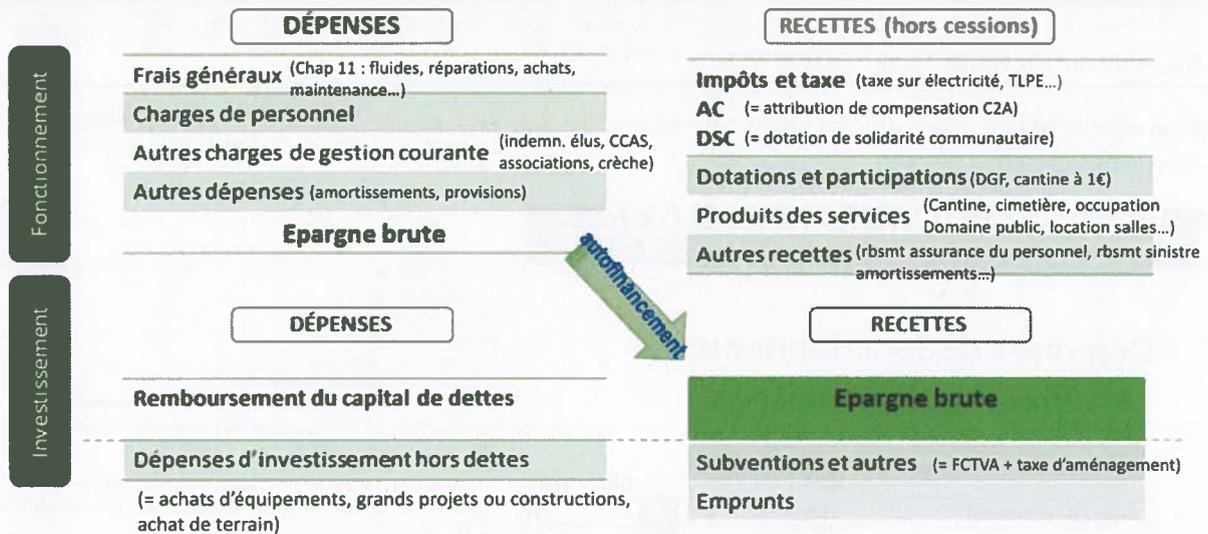
taxe sur foncier bâti		taxe sur foncier non bâti		taxe habitation	
DENAT	44,84%	TERSSAC	49,13%	CASTELNAU DE LEVIS	7,26%
ROUFFIAC	45,63%	MARSSAC SUR TARN	70,89%	DENAT	7,32%
PUYGOUZON	45,90%	PUYGOUZON	74,75%	TERSSAC	7,44%
TERSSAC	46,24%	DENAT	74,98%	ROUFFIAC	8,37%
CASTELNAU DE LEVIS	48,27%	LE SEQUESTRE	76,23%	MARSSAC SUR TARN	8,90%
LE SEQUESTRE	48,48%	CAMBON	77,67%	ARTHES	9,34%
CAMBON	48,91%	ROUFFIAC	77,89%	LE SEQUESTRE	9,94%
FREJAIROLLES	49,26%	SALIES	78,76%	PUYGOUZON	9,74%
CUNAC	50,68%	FREJAIROLLES	79,44%	CUNAC	10,04%
CARLUS	50,87%	CARLUS	81,02%	CAMBON	10,22%
MARSSAC SUR TARN	51,14%	CASTELNAU DE LEVIS	82,33%	SAINT JUERY	10,61%
ARTHES	53,27%	ARTHES	83,47%	CARLUS	10,62%
LESCURE D ALBIGEOIS	54,43%	CUNAC	88,36%	FREJAIROLLES	12,17%
ALBI	59,88%	ALBI	101,69%	LESCURE D ALBIGEOIS	12,99%
SAINT JUERY	60,99%	LESCURE D ALBIGEOIS	102,88%	ALBI	15,95%
SALIES	75,93%	SAINT JUERY	117,23%	SALIES	20,33%

Madame Aurelle JEGO : Ensuite, cette diapo histoire de se comparer aux autres communes sur le montant de nos taxes. C'est bien par rapport au montant des taxes 2024, après notre augmentation, puisqu'avant qu'on augmente l'année dernière, on était dans les moins chers, voire le moins cher de l'agglomération.

La taxe sur le foncier bâti, c'est la plus grosse partie de la taxe ; la taxe sur le foncier non bâti, un peu plus petite ; la taxe d'habitation, c'est vraiment une infime partie puisque ça ne concerne que les résidences secondaires. On se retrouve dans la moyenne...

Monsieur le Maire : Le foncier bâti représente plus de 95% de notre produit fiscal.

Rappel des grandes lignes du budget



Madame Aurelle JEGO : Ensuite, pour vous rappeler les grandes lignes du budget :

- En fonctionnement, on a ce qu'on appelle les frais généraux, souvent on appelle ça le chapitre 11 : fluides, électricité, eau, réparations, achats, maintenance... ; on a ensuite la grosse ligne qu'on appelle le chapitre 12 qui correspond aux charges de personnels ; ensuite, les autres charges de gestion courante (indemnités des élus, ce qu'on verse au CCAS, aux associations, à la crèche) ; et les autres dépenses, plus minimes (amortissements, provisions).
- En recettes, on retrouve la plus grosse partie, c'est-à-dire les impôts et les taxes (les impôts mais aussi la taxe sur l'électricité payée par les entreprises fournisseurs d'électricité, la taxe sur les enseignes, etc.), ce qui concerne l'Agglo (l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire qui est nouvelle puisqu'elle est versée que depuis 2024). On a aussi les autres dotations de l'Etat : DGF, mais aussi l'indemnité qu'il nous verse pour la mise en place de la cantine à 1€ ; tout ce qui est produits de services (ce que nous versent les parents pour la cantine, les ventes de concessions au cimetière, l'occupation du domaine public, la location de la salle du Quartz...) ; et puis les autres recettes, qui varient vraiment d'une année à l'autre puisque ça peut être le remboursement d'assurance du personnel, les remboursements de sinistres par notre assurance, ainsi que les amortissements.

Tout ce qui est économisé quand les recettes sont supérieures aux dépenses, c'est l'épargne brute, qui va servir d'autofinancement, pour pouvoir financer des dépenses d'investissements ; puisque les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne, par les éventuelles subventions, ainsi que le FCTVA, la taxe d'aménagement, ou l'emprunt si on décide d'emprunter.

Et au niveau des dépenses, on a donc les petits ou les gros investissements (achats d'équipements, les grands projets, ça peut être l'achat de terrain), et à chaque fois le remboursement du capital de la dette.

Monsieur le Maire : Juste parce que je me rends compte que je n'ai pas fini ma phrase tout à l'heure concernant le courrier qu'on a reçu récemment, je n'ai pas dit quel était le contenu : on avait dit que, par rapport à la situation de DGF, on rencontrait des difficultés liées à ça, et ils nous ont répondu que vu que le budget ne présentait aucune difficulté, il n'y avait aucune raison de nous verser quoi que ce soit. Après avoir eu la réponse du Sous-Préfet qui dit que c'est comme ça, en demandant une mesure plus dérogatoire, là non plus, on n'a rien eu. Et cela aurait été dans le budget de fonctionnement, si cela avait été quelque part.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Pour le FCTVA, en recettes, c'est maintenant qu'on nous rembourse de l'investissement qu'on a fait il y a deux ans. Et au lieu de 20%, c'est 16%.

Monsieur le Maire : Oui, on n'a pas toute la TVA remboursée.

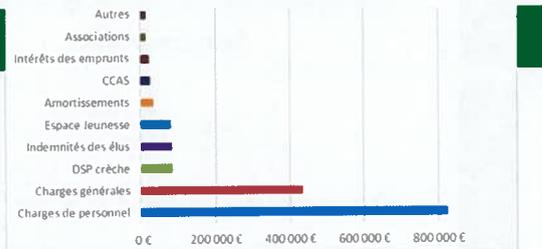
Monsieur Jean-Charles BALARDY : Au lieu de 20 c'est 16, et on nous rembourse deux ans après. C'est pour ça que pour les gros investissements on fait appel à un prêt relais. Et dès qu'on nous rembourse le FCTVA, on rembourse le prêt relais.

Madame Aurelle JEGO : Et qu'on reçoit les subventions...

Monsieur le Maire : C'est de plus en plus pareil pour les subventions aussi, parce que parfois, elles mettent tellement de temps à arriver...

Compte administratif 2024

Dépenses de fonctionnement 2024 > dépenses réalisées



	2024		diff. // 2023
Charges de personnel	822 877 €	51%	9%
Charges générales	432 923 €	27%	-20%
DSP crèche	84 200 €	5%	23%
Indemnités des élus	83 071 €	5%	1%
Espace Jeunesse	78 800 €	5%	110%
Amortissements	34 146 €	2%	-63%
CCAS	25 000 €	2%	-11%
Intérêts des emprunts	23 402 €	1%	-6%
Associations	18 500 €	1%	-23%
Autres	10 610 €	1%	-59%
TOTAL	1 613 529 €	100%	-4%

- 10 000 € Prime pouvoir achat en déc 2023 (mais versée en janv 24) + Rifseep + augmentation du point d'indice de 1,5%
- En 2023 réparations sinistre crèche
- Nouvelle DSP à partir d'août 2024
- Baisse subventions CAF + fin des contrats aidés donc subv. d'équilibre plus importante
- En 2023 régul retard amortissement plusieurs années
- En 2023, 4 500 € subv exceptionnelle au foot + 2 000 € supplémentaires à la coopérative scolaire
- En 2023, 15 000 à rembourser à Etat pour aide annulée

Madame Aurelle JEGO : Le compte administratif. Pour avoir une idée, vous avez les montants du compte administratif, dans les grandes lignes pour 2024, ce que cela représente ; ça correspond à ce tableau-là. Et la différence par rapport à ce qu'étaient les dépenses de fonctionnement 2023.

Par exemple, pour les charges de personnel, en 2024, on a dépensé 9% de plus qu'en 2023, parce qu'on avait voté la prime du pouvoir d'achat en décembre 2023, mais elle a été versée seulement sur les salaires de janvier 2024, il y avait aussi la mise en place du Rifseep, le système de prime, et il y a eu l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires d'1,5%.

Pour les charges générales par contre, on a baissé de 20% par rapport à 2023, tout simplement parce qu'en 2023, il y a eu une grosse dépense pour réparer le sinistre de la crèche ; comme c'était une réparation de sinistre, elle passe en fonctionnement.

Monsieur le Maire : Et ce n'est pas passé en investissement, c'est pour ça qu'il y a un yoyo sur le budget de fonctionnement, c'est qu'une grosse maintenance est passée dans le budget fonctionnement et pas investissement.

Madame Aurelle JEGO : Pour la DSP de la crèche, on paye plus qu'en 2023, puisqu'on a une nouvelle DSP, signée en 2024. Dans l'ancienne, on avait réussi à plafonner le versement à 70 000 €, mais là, ça n'a pas été possible sur la nouvelle. On a réussi quand même à réduire 90 000 €, alors que certains ont demandé beaucoup plus. Indemnités des élus, c'est pareil que l'année dernière.

Espace jeunesse, une forte augmentation à cause de baisse de subventions de la CAF, et encore, il lui restait encore quelques contrats aidés qu'elle n'a plus, donc subvention d'équilibre plus importante.

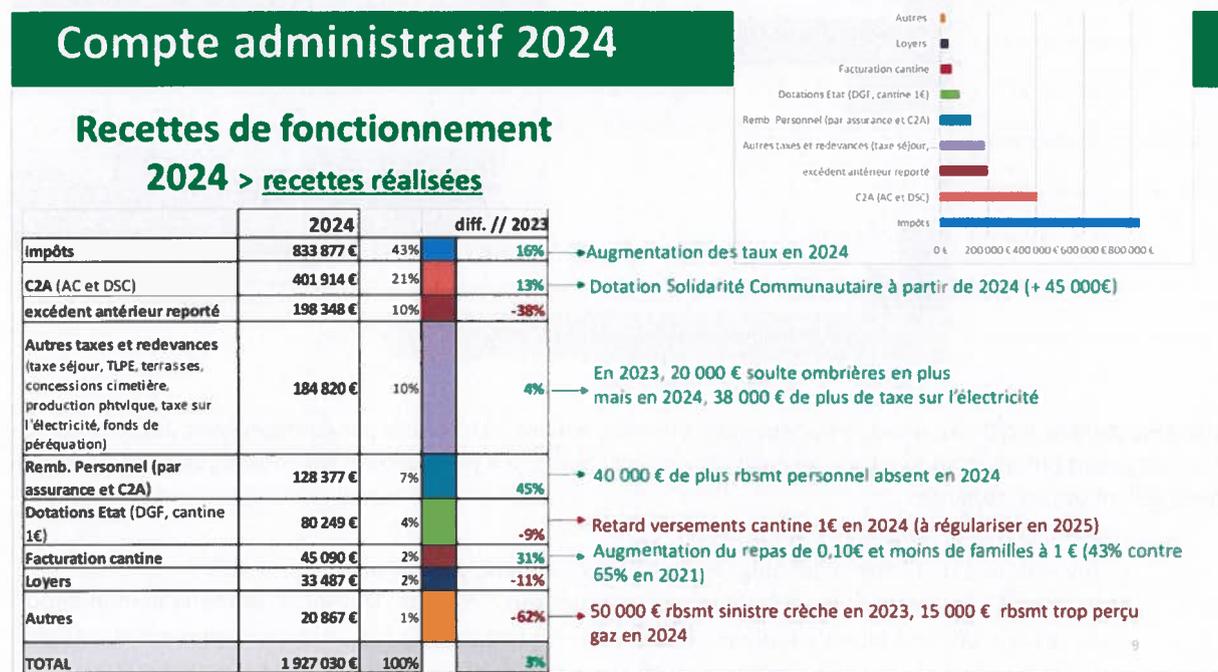
Au niveau de l'amortissement, une baisse, parce qu'en 2023, on a eu une grosse régularisation ; il y avait eu un amortissement qu'on n'avait pas fait et on a dû payer plusieurs années.

Le CCAS, c'est à peu près équivalent.

L'intérêt des emprunts, à peu près équivalent.

Au niveau des associations, en 2024, on a 20% de moins qu'en 2023, puisqu'en 2023, il y avait eu une subvention exceptionnelle au foot et il y a eu plus aussi au niveau de la subvention à la coopérative scolaire.

Et enfin, « autres », c'est-à-dire toutes les petites choses : il y a une grosse différence tout simplement parce que, je ne sais pas si vous vous souvenez mais en 2023, on a dû rembourser une aide de l'État, l'aide pour l'énergie ; ils nous avaient dit qu'on la toucherait, ils nous avaient versé une partie, et ensuite, ils nous ont dit qu'on n'était plus éligible ; ce qui a touché beaucoup de communes en France d'ailleurs et ce qui a posé un gros souci. Donc entre 2023 et 2024, sur la totalité, une baisse de 4% du budget des dépenses de fonctionnement.



Madame Aurelle JEGO : Au niveau des recettes de fonctionnement, la plus grosse partie des recettes, ce sont les impôts, comme on le disait précédemment. On a augmenté les impôts en 2024, donc forcément, on a une hausse des recettes.

Au niveau de l'Agglo, on a une hausse aussi, puisqu'on a eu cette dotation, enfin, toutes les communes de l'Agglo ont eu une dotation de solidarité communautaire à partir de 2024, qui va se faire tous les ans maintenant (mais c'était la première année).

Ensuite, tout ce qui est « autres taxes et redevances », là, on va dire que c'est à peu près équivalent, parce qu'en 2023, on a eu une grosse soulte pour les ombrières du Quartz ; mais en 2024, en contrepartie, on a eu beaucoup plus de taxes sur l'électricité ; donc finalement, ça s'équilibre.

Pour le personnel, on a eu plus de recettes...

Monsieur le Maire : On n'a pas eu plus de taxes, on a eu plus de recettes de taxes sur l'électricité.

Madame Aurelle JEGO : Oui, de recettes de taxes sur l'électricité. Pour le personnel, on a eu plus de remboursements du personnel absent en 2024, donc pareil, c'est pour cela qu'on a plus de recettes.

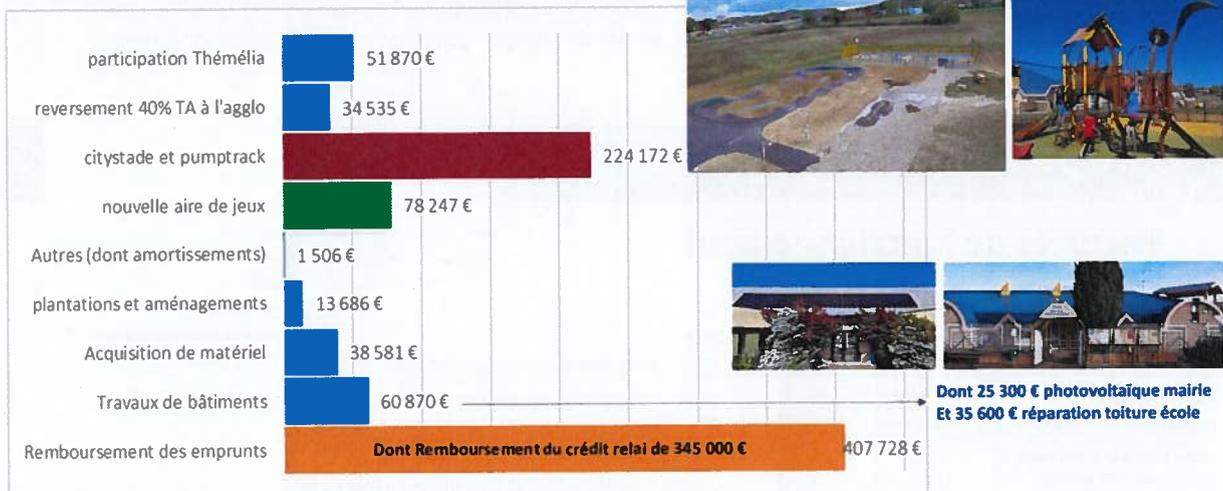
La dotation d'Etat, la DGF, est sensiblement la même, par contre, il y a eu un gros retard des versements de l'indemnisation de la cantine à 1€, c'est pour cela qu'on a une baisse.

On a touché un peu plus pour la facturation de cantine ; il y a eu une petite augmentation du tarif des repas et moins de familles à 1 €.

Ensuite, les loyers du Complexe et du Quartz ont légèrement baissé en 2024.

Autres, on a eu beaucoup moins de recettes en 2024 tout simplement parce qu'on avait eu une grosse partie du remboursement du sinistre de la crèche en 2023 (50 000 €).

Compte administratif 2024 Dépenses d'investissement 2024



Madame Aurelle JEGO : Au niveau des dépenses d'investissement 2024, je n'ai pas comparé avec 2023 parce que c'est tellement différent en fonction des investissements, que ça n'a pas d'intérêt. Je vous ai juste fait un rappel de ce qu'ont été les dépenses :

- La participation à Thémélia, pour la ZAC.
- Le reversement de la taxe d'aménagement à l'Agglo, comme chaque année.
M. POMARAT, vous ne saviez peut-être pas parce que vous n'étiez pas là jusqu'à maintenant, mais depuis deux ans je crois, une loi est passée et on doit reverser une part de la taxe d'aménagement aux Agglos, mais c'est au niveau national. Sur l'Agglo d'Albi, mais je crois que ça s'est fait ailleurs, ils ont décidé que l'Agglo allait reverser aux communes, mais comme il y a toujours un an de décalage, en 2025, ils vont nous verser une somme qui correspond à une moyenne des années précédentes ; par contre, nous, on leur verse 40% de ce qu'on a touché l'année précédente.

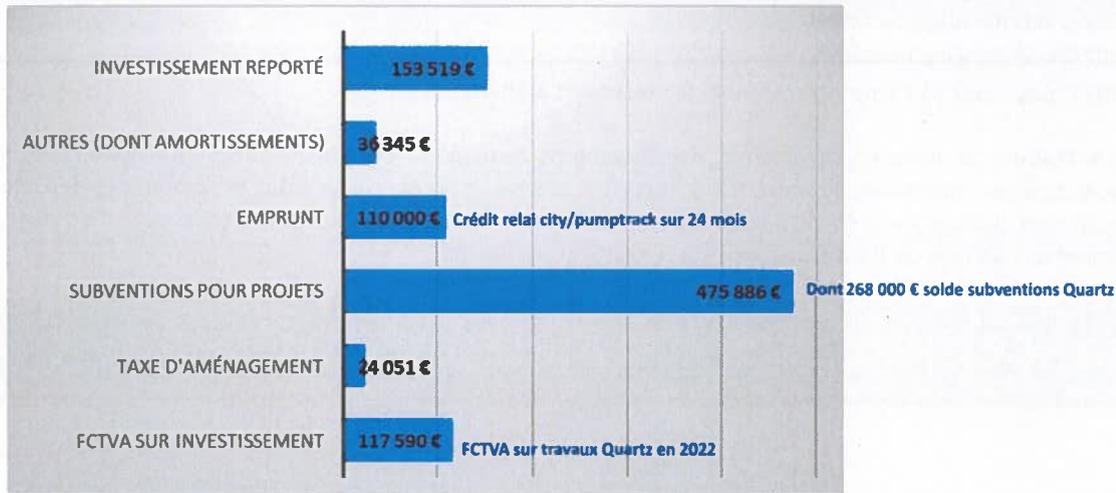
Monsieur Jérôme POMARAT : Je me rappelle que Monsieur POUJADE nous l'avait expliqué à un conseil précédent.

Madame Aurelle JEGO : D'accord. Ensuite, il y a eu :

- Les dépenses pour le city stade et le pumptrack.
- La nouvelle aire de jeux à côté de l'école.
- Les amortissements.
- Diverses dépenses de plantations et d'aménagements.
- Diverses dépenses d'acquisition de matériels.
- Au niveau des travaux de bâtiments, les plus grosses dépenses ont été : l'installation des panneaux photovoltaïques à la mairie pour 25 000 € et la réparation de la toiture de l'école pour 35 600 €.
- La grosse dépense d'investissement 2024 a été le remboursement du crédit relais qu'on avait fait pour la salle du Quartz.

Compte administratif 2024

Recettes d'investissement 2024

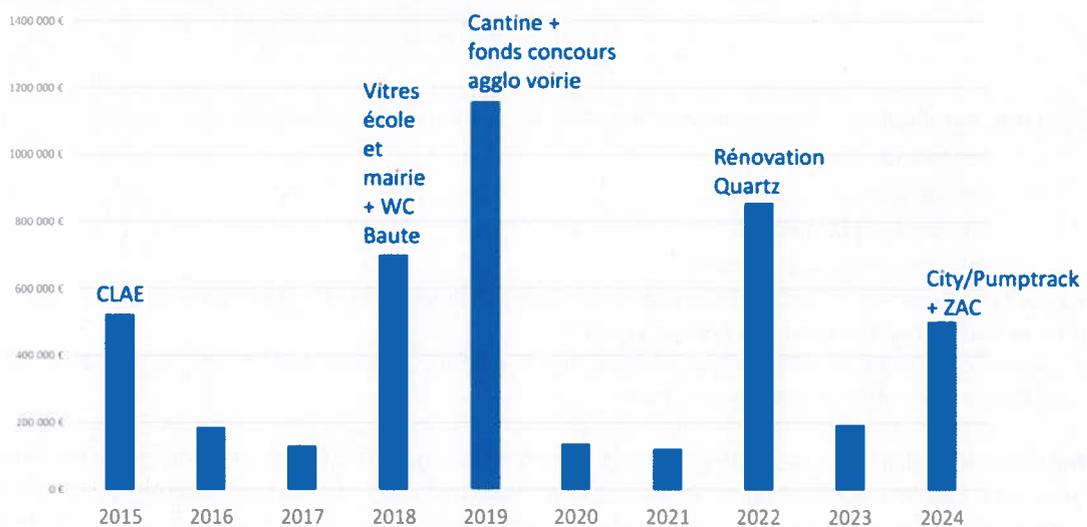


Madame Aurelle JEGO : Au niveau des recettes d'investissement, c'est :

- L'investissement de l'année précédente, enfin, le bilan positif de l'année précédente.
- Un nouvel emprunt qu'on a fait l'année dernière : le crédit relais pour financer le City stade et le Pumptrack (crédits relais sur 24 mois).
- Les subventions pour divers projets, dont une grosse partie, plus de la moitié, c'est le solde des subventions du Quartz, sachant que les travaux du quartz datent de 2022, donc vous voyez qu'il y a vraiment toujours un gros écart.
- La taxe d'aménagement, qu'on a reçue.
- Et le Fonds de Compensation TVA sur investissement, qui est très important en 2024 en lien avec les travaux du Quartz.

Les évolutions sur 10 ans en investissement

dépenses d'équipement hors dette



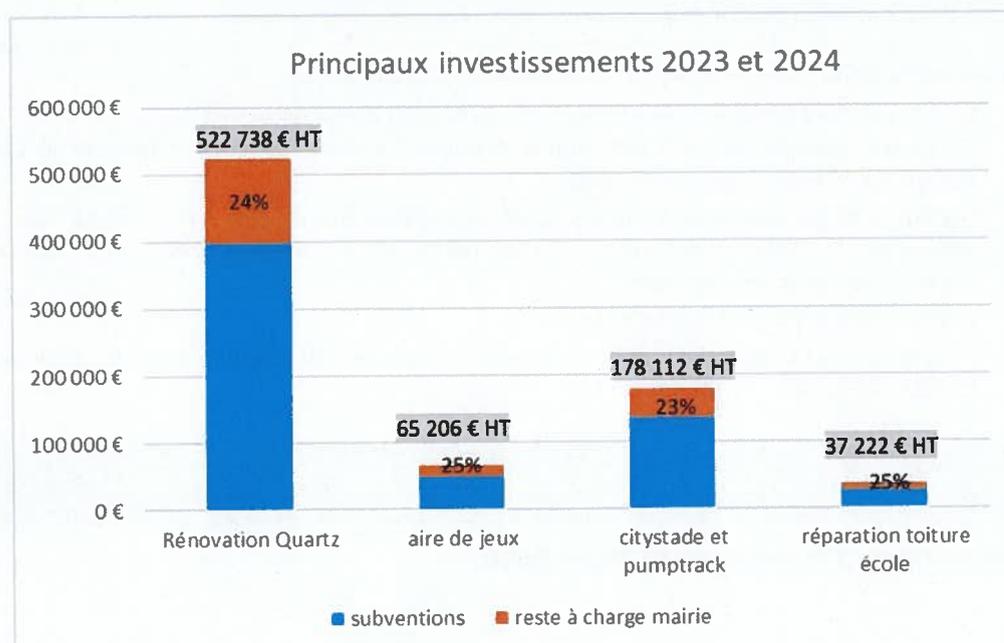
Madame Aurelle JEGO : Un petit rappel des gros investissements depuis 10 ans :

- Le CLAE en 2015.
- En 2018, le remplacement de toutes les vitres de l'école et de la mairie, plus les WC autonettoyants à la Baute.

- En 2019, la construction de la cantine ; et on avait versé aussi un Fonds de concours à l'Agglo pour financer le déplacement de notre enveloppe pour Pendariès.
- 2020-2021, il ne s'est pas passé grand-chose, c'était le COVID.
- 2022, la rénovation du Quartz.
- 2023, une année plus calme.
- 2024, City stade et Pumptrack, et aussi le versement à Thémélia/ZAC.

Monsieur le Maire : La courbe en yoyo de ces investissements correspond à ce que je vous disais tout à l'heure, à savoir que, dans les communes de notre taille, certaines années, il y a le budget total, la somme des deux, la somme du budget de fonctionnement qui est à peu près linéaire d'une année sur l'autre et le yoyo du budget investissement des années où il y a plus d'investissements que d'autres.

Financement des derniers investissements



Madame Aurelle JEGO : Juste pour vous informer les derniers investissements, les plus gros :

- Rénovation du Quartz.
- Aire de jeux.
- City stade et pumptrack.
- Réparation toiture de l'école.

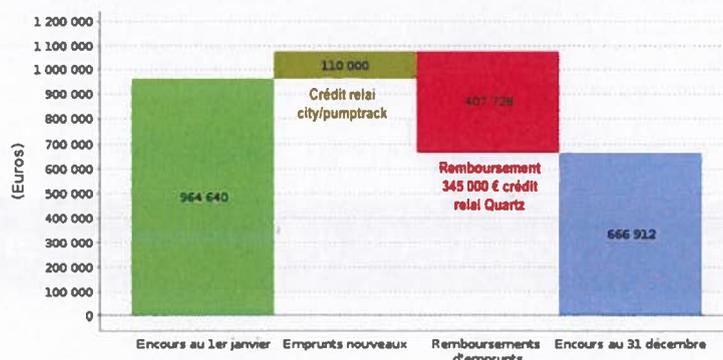
J'avais fait une erreur dans ce que je vous ai envoyé, par rapport au City stade, j'avais mis 13% de reste à charge pour la mairie, mais ce n'est pas juste, c'est 23%.

Ceci pour vous montrer qu'on a réussi quand même à bien subventionner les projets, puisqu'on arrive à moins de 30% de reste à charge pour la commune.

Monsieur le Maire : Tous ces chiffres, principalement tout le détail du fonctionnement, vous les retrouverez dans les quatre dossiers qui suivent, où vous avez le prévisionnel 2025, et vous avez, depuis 2021, les dépenses qui sont suivies poste par poste. Il y a les chapitres en général, mais vous avez le détail poste par poste là-dedans.

Endettement

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2024



	sur le réalisé 2023 :	sur le réalisé 2024	données 2023 sur le réalisé des communes		
	Le Séquestre CA 2023	Le Séquestre CA 2024	Communes de 500 à 2000 hab	Communes de 2000 à 3500 hab	France
ratio 5 : Dette / population (en € / hab)	486,95 €	380,23 €	587 €	666 €	956 €
ratio 11 : Taux d'endettement = Dette / Recettes Réelles de Fonc (en %)	64,74%	42,07%	64,40%	64,10%	69,70%

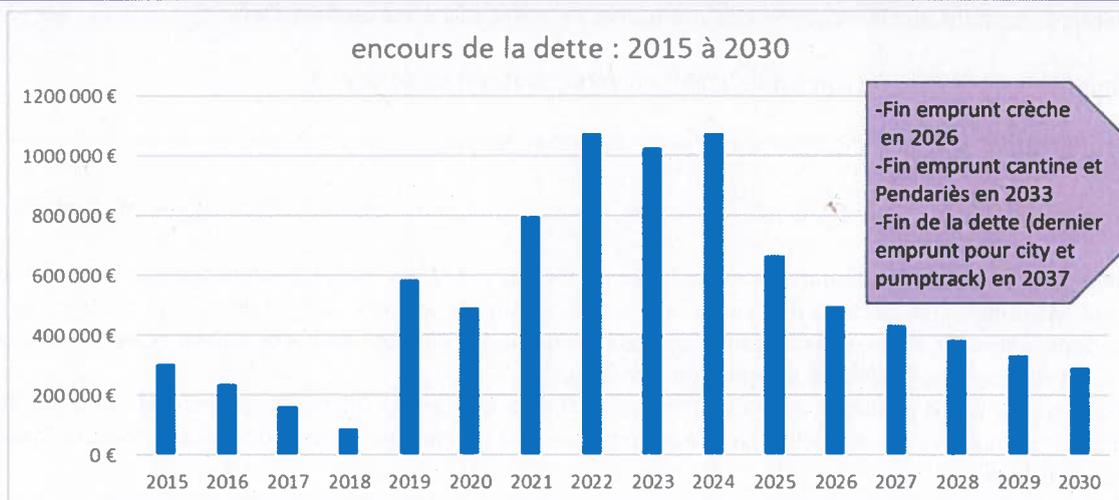
Madame Aurelle JEGO : Pour voir où on en est de l'endettement, voici un tableau de la DGFIP justement, juste pour montrer ce qui s'est passé en 2024.

- On avait un encours de la dette au 1er janvier 2024, de 964 640€.
- On a fait un emprunt supplémentaire de 110 000€, c'est le crédit relai.
- On a remboursé les emprunts : il y a le remboursement du crédit relai pour le Quartz de 345 000 €, et après, le remboursement du Capital des autres emprunts.

Donc ça fait un encours de la dette au 31 décembre 2024 de 666 912 €.

Comme on l'a vu tout à l'heure, on se situe quand même en dessous des moyennes nationales par rapport à notre endettement.

Endettement : encours de la dette 2015 à 2030



Encours de la dette : montant du capital restant à rembourser aux banques.

Annuité de la dette : somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année.

Monsieur le Maire : Je vois que certains ont cette page sous les yeux, avec les crédits relai qui apparaissent et interviennent en 2022, 2023, 2024. Et celui de cette année 2025, c'est celui qu'on va rembourser par anticipation, qui fait qu'il y a une baisse prévue entre 2025 et 2026.

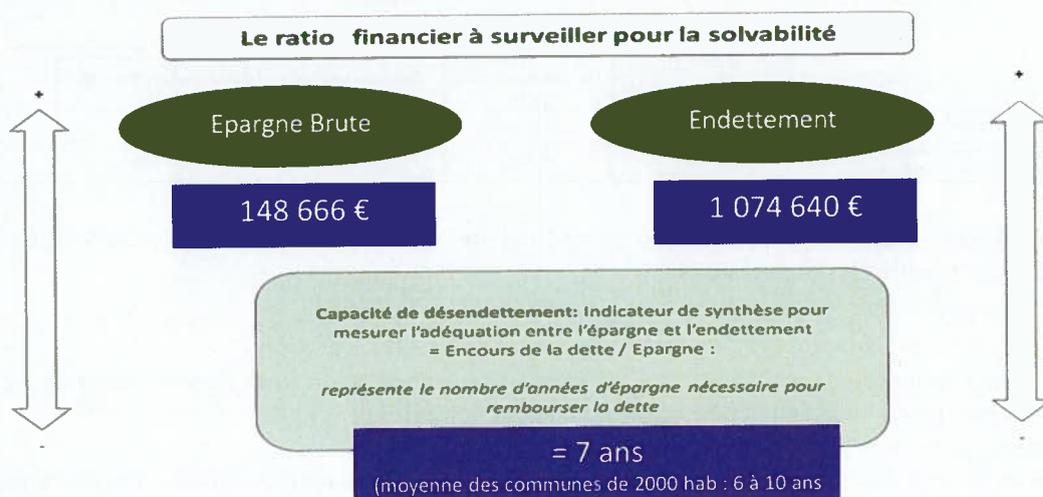
Madame Aurelle JEGO : Il y a 2 emprunts qui ont pris fin l'année dernière, qui concernaient la construction du CLAE, il y avait un emprunt CAF et un emprunt classique. Là, il nous reste 4 emprunts en cours, dont un qui va prendre fin cette année si on le rembourse par anticipation, et un autre qui est celui qu'on a récupéré de la crèche et qui prend fin aussi en 2026.

Ce qui fait qu'en l'état actuel, si on n'empruntait pas à nouveau, il y aurait une fin de la dette en 2037.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas souhaitable.

Madame Aurelle JEGO : Ce n'est pas souhaitable, ce n'est pas ce qui se fait, mais c'est pour vous dire.

Endettement : capacité de désendettement



Madame Aurelle JEGO : La dernière diapositive, c'est la capacité de désendettement. On parle souvent de ça pour les communes, pour savoir en combien de temps elles pourraient rembourser par rapport à leur épargne. Donc là, en fait, par rapport à l'épargne qu'on a pu faire en 2024, on mettrait 7 ans pour rembourser notre endettement ; sachant que la moyenne des communes de notre strate est de 6 à 10 ans.

Monsieur Michel CUPOLI : On connaît les endettements des autres communes ?

Monsieur le Maire : On a la moyenne de la strate : entre 6 et 10 ans.

Madame Aurelle JEGO : De la strate, mais de l'Agglo, je ne sais pas. Je ne crois pas qu'on ait ces informations-là.

Monsieur le Maire : Dans la plupart des communes on n'a pas ces ratios. Par rapport au tableau que vous avez là, quand Madame BOSC de la DGFIP l'a vu, elle a félicité Aurelle, car elle nous a dit qu'elle ne trouvait ces informations nulle part, enfin, dans les tailles de nos communes ; je suppose qu'à Albi, à Castres, ils doivent avoir ça aussi, un suivi à ce point détaillé et précis de ces choses-là.

Quant aux ratios, quand je discute avec les collègues de l'Agglo, ce n'est pas un sujet, ce n'est pas une discussion. Quand une commune est en difficulté, de temps en temps, on l'entend dire sur tel ou tel poste. Mais sur l'Agglo, il n'y en a pas trop.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : Au niveau de l'emprunt, on est bas, par rapport aux communes de la strate.

Monsieur le Maire : Oui c'est vrai. Non mais, c'était des communes de l'Agglo dont on voulait parler...

Madame Aurelle JEGO : Je ne connais pas leur endettement.

Monsieur le Maire : Je ne connais pas. Arthès, je sais qu'ils avaient une situation plus compliquée de commune qui perd des habitants en fait. C'est le propre des communes qui perdent des habitants, elles galopent après les financements, c'est clair.

Madame Aurelle JEGO : Je ne sais pas comment vous voulez voter ? J'ai fait un résumé...

Madame Audrey FOULQUIER : Aurelle, juste sur les charges générales, quand je compare ce qu'on avait en 2024 avec 2025, je n'ai pas du tout ce ratio moi, le pourcentage d'augmentation. Parce qu'on était...

Madame Aurelle JEGO : Non, mais moi, j'étais entre 2024 et 2023.

Madame Audrey FOULQUIER : Oui. Mais là, sur le tableau de 2025, avec le budget primitif, quand on prend le prévisionnel de 2025 et la charge réelle de 2024...

Madame Aurelle JEGO : Oui, c'est normal, parce que moi, là, je vous ai parlé des comptes administratifs, puis j'ai comparé les budgets prévisionnels ; parce que, vous vous souvenez, les budgets prévisionnels sont toujours sous-estimés en recettes et surestimés en dépenses. Donc on ne peut pas comparer le réalisé d'un côté avec un budget prévisionnel. Là, cela compare le budget prévisionnel 2025 avec le budget prévisionnel que vous aviez voté l'année dernière.

Madame Audrey FOULQUIER : Donc la diapositive précédente, c'était le réel...

Madame Aurelle JEGO : Ce sont les comptes administratifs, les réalisés.

Monsieur le Maire : Avant de passer à 2025, je voudrais dire un mot de cette histoire de budget pas équilibré, parce que c'est quand même l'information de l'année ! En fait, Aurelle vient d'employer une expression pour parler du budget, c'est principalement vrai pour le budget de fonctionnement, éventuellement pour le budget d'investissement, mais disons que la manière dont on gère nos budgets de fonctionnement, depuis toujours, moi, j'ai toujours vu faire ça, et à l'époque de l'ancien secrétaire général c'était pareil, on fait en sorte de surévaluer les dépenses et de sous évaluer les recettes, ce qui faisait qu'on a une bonne surprise à la fin et on a un différentiel sur le budget de fonctionnement qui nous permet d'avoir un report d'une année sur l'autre, qui s'améliore d'une année sur l'autre.

Madame Aurelle JEGO : De l'épargne en fait.

Monsieur le Maire : De l'épargne, oui. Jusqu'à l'ancienne version de la comptabilité, on avait même droit à une ligne "dépenses imprévues" ; ça nous allait bien parce que ça allait en plus dans la trésorerie, ça nous permettait éventuellement de répondre à une dépense imprévue, mais depuis 25 ans que je vois passer des budgets, dans le budget de fonctionnement, des dépenses imprévues, je n'en ai pas vu beaucoup, à part la réparation de la crèche qui était quelque chose que nous n'avions jamais connu, mais c'est relativement rare. Aujourd'hui, dans la M 57, nous n'avons plus le droit à cette ligne "dépenses imprévues". Donc on se retrouve à faire quelque chose qui, dans l'absolu, quand même... parce que dire qu'on sous évalue les recettes et qu'on surévalue les dépenses, on présente des comptes qu'on sait ne pas être tout à fait justes ; enfin, je vous ai dit ce que l'on fait. Donc j'ai posé la question à la dame de la DGFIP qui est venue, de la sincérité ou de l'insincérité des comptes, puisqu'on sait que ce ne sont jamais les bons chiffres. Elle nous a dit, ce qui nous a scotché, c'est qu'on pouvait présenter des comptes en sur équilibre, ce qu'il faudrait, parce qu'en fait, d'avoir un budget en suréquilibre permet de mettre de l'argent de côté pour les investissements à venir et cetera. Mais on s'est dit que c'est inexplicable, parce que ça veut dire que, si on a un suréquilibre, la réaction naturelle de celui qui va lire ça est de se dire qu'il faut diminuer les impôts ; et donc, pour expliquer qu'il y a un suréquilibre mais que c'est en prévision d'investissements qui vont venir, ou qu'on a sous-évalué les recettes ou on a surévalué les dépenses, tout est compliqué là-dedans. Donc on s'est interrogé, on s'est dit que pour cette année, on n'allait pas inventer une règle, qui en plus est très peu appliquée nous a-t-elle dit, et qui n'était pas appliquée chaque année par les collectivités qui le faisaient. Donc on s'est dit qu'on n'allait pas inventer quelque chose, mais, je soumetts ça à votre sagacité, parce que, je trouve que la présentation est sensée, c'est-à-dire qu'on aurait des chiffres plus près du réel et on aurait une idée avant de partir de ce qu'est le suréquilibre. Mais moi, je me sens incapable d'expliquer un budget déséquilibré, parce que franchement, quand vous le présentez quelque part et que vous dites que c'est normal qu'il y ait un budget déséquilibré, qu'on fait de super bénéfices, et bien derrière, c'est compliqué d'expliquer pourquoi on n'a pas diminué les impôts. ... Alors, il n'y a pas la ligne "dépenses imprévues" parce que maintenant

ça ne se pose plus comme problème parce qu'on n'a pas le droit, et donc, on est resté sur cette idée où on est prudents sur les recettes et on est pessimistes sur les dépenses, et c'est ça qu'on a dans les tableaux qui vont avec.

Avant d'entrer dans le détail des tableaux et de votre présentation, dans les choses qu'on a demandé à Madame BOSCH, c'est qu'une fois que le budget serait fait, d'avoir des budgets prospectifs sur 5 ans. Parce que, quand on regarde comment... et là, je reste que sur le budget fonctionnement, dans le budget fonctionnement, dans les dépenses, on a 3 grosses lignes, 3 gros chapitres : il y a ce qu'on appelle les charges à caractère général, le chapitre 11, où vous verrez que cette année il est de l'ordre de 500 000€ ; ça, c'est ce qu'on achète un petit peu au jour le jour, avec dans ces 500 000€ une très grosse dépense qui est l'énergie, qu'on a mis dans le prévisionnel à 150 000 €, c'est-à-dire 30% de la ligne. Ensuite, on a une seconde ligne de charge importante qui est la masse salariale, 800 et quelques milles euros. Ensuite, on a des lignes diverses dans lesquelles on va trouver les subventions aux associations, ce n'est pas très important, les subventions à Espace Jeunesse, plus important, les subventions à la crèche, les participations de ce type-là aux syndicats, et en gros, il y a pour 300 et quelques milles euros.

Ce qu'on a demandé à la DGFIP et qu'on essaiera de faire dans le courant de l'année, c'est par rapport au devenir de ces trois lignes-là, et vous voyez, je ne prends que les grosses lignes pour faire le million et demi dont il est question ici. La dernière, la ligne à 300 000 €, avec des participations et des subventions, finalement, elle est relativement stable, elle ne bouge pas beaucoup ; peut-être d'1 ou 2% par an. La ligne dite du chapitre 11, qui est à 500 000 €, en gros, elle est à 500 000€ cette année parce qu'on a, pas que nous, des difficultés avec le fournisseur d'énergie EDF qui ne sait pas nous facturer, et donc on va payer des arriérés de factures de choses qu'ils n'arrivent pas à nous facturer. Un ancien salarié d'EDF m'a dit lui-même qu'EDF ne sait plus facturer, et il s'agit de dizaine de milliers d'euros, ce ne sont pas quelques centaines d'euros par ci par là ; ce sont de gros montants. Ça veut dire que normalement, si cette année on met à jour les 3 années, parce que la première année d'autoconsommation primitive c'était 2022, donc les attermoissements viennent de là, 2022 un petit peu, 2023, 2024 ; c'est-à-dire que pour 2025, on aurait payé tous les retards ou tout ce que l'on n'aura pas vu venir, et on a été très précautionneux là-dessus. Mais ça veut dire que cette ligne à 500 000€, certainement que l'année prochaine, c'est une ligne qui va tomber de 10% d'un coup ; donc ce n'est pas une petite variation sur un gros chiffre, ça va être de l'ordre de 50 000€ de moins. Ça, c'est la première chose sur l'année N+1, et après, avec quelque chose qui va suivre un cours on espère à peu près normé dans le temps.

La deuxième ligne, qui est la plus grosse, celle à 800 et quelques milles euros, c'est celle du personnel, et là, on a une situation qui est particulière, ceux qui participent à la Commission RH sont un peu au courant, sur les 17 salariés, 7 vont s'en aller avant 2030 ; ce sont des personnes qui ont une très forte ancienneté ; donc j'ai demandé à Sylvie SARRAT MIELGO de nous faire un prévisionnel de ce qu'allait devenir la masse salariale globale avec des départs à la retraite et avec comme anticipation : remplacer à l'heure près mais avec quelqu'un qui vient d'être recruté, c'est-à-dire qui n'a pas les primes d'ancienneté qui vont avec. Et donc là, on a une courbe qui est réellement descendante, de l'ordre de 40 à 50 000€, 5 ans après, avec les évolutions de points d'ancienneté et tout qui va avec, c'est une courbe descendante sur les 5 ans qui viennent.

Parallèlement à ça, ça, c'était pour le fonctionnement, on regarde ce qui se passe de l'autre côté d'un point de vue des recettes. Pour les recettes, il y a celles qui viennent de la fiscalité : il y a le foncier bâti, 800 et quelques milles euros, mais il y a aussi les autres taxes, l'accise (c'est-à-dire la taxe sur l'électricité), il y a la TLPE (la taxe sur la publicité) ; on n'est pas loin en gros du 1 million d'euros de recettes fiscales, où on va aller vers un chiffre de ce type-là.

Ensuite, on a ce que nous verse l'Agglo, qui est loin d'être négligeable, 350 000€. Et tant qu'on ne transfère pas de nouvelles compétences à l'Agglo, ça reste une recette constante pour le coup ; constante, bien que, depuis l'an dernier, on a réussi à négocier qu'il y ait une dotation de solidarité intercommunale, les fameux 47 000 € de tout à l'heure, je ne sais pas si vous vous rappelez. Ensuite, on a d'autres participations, celle des recettes de la cantine, celle des locations de salle... ; qui sont des choses relativement constantes au niveau proportionnel aux dépenses ; parce que si on retouche plus de cantine, c'est parce qu'on dépense plus de repas, l'un dans l'autre, c'est quelque chose qui ne bouge pas.

Donc on a un devenir sur les 4 à 5 ans qui viennent plutôt sympathique, et ce qu'on souhaite, c'est de faire en sorte qu'avec cette dame de la DGFIP, on ait cet élément prospectif.

Voilà le cadre général, avant d'attaquer dans le détail. Maintenant Aurelle, si vous voulez rentrer dans plus de détails, reprendre chapitre par chapitre ; comme vous voulez.

A moins qu'il y ait des questions sur l'aspect très général que je viens de vous indiquer là ?

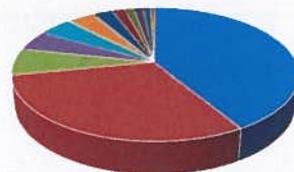
Madame Aurelle JEGO : On fait par chapitre, non ?

Monsieur le Maire : Par chapitre, alors, normalement ce qu'on vote ce sont les chapitres. Le chapitre 11...

Madame Aurelle JEGO : Dépenses de fonctionnement.

Budget primitif 2025

Dépenses de fonctionnement BP 2025



Dépenses de fonctionnement 2025

> Dépenses prévisionnelles

	Prév. 2025		Diff. // budgétisé 24
Charges de personnel	813 000 €	41%	0%
Charges générales	595 200 €	30%	2%
virement à l'investissement	129 200 €	7%	51%
DSP crèche AUTOFINANCEMENT	96 000 €	5%	14%
Indemnités des élus	87 500 €	4%	1%
Espace Jeunesse	77 406 €	4%	-2%
Provision écoquartier	50 000 €	3%	#DIV/0!
Amortissements	34 146 €	2%	0%
CCAS	25 000 €	1%	0%
Divers	24 494 €	1%	-36%
Associations	18 500 €	1%	0%
Intérêts des emprunts	12 288 €	1%	-54%
TOTAL	1 962 734 €	100%	5%

- Pas de Prime pouvoir d'achat et modif des effectifs suite à mutation à l'accueil
- Plusieurs études en 2025 (diag structure, diag thermique, diag domaine communal...)
- Seulement 85 700 virés en invest en 2024
- Nouvelle DSP 2024/2029
- Pas de provision prévue depuis 2021 (100 000 €)
- 16 000 € avaient été prévus en 2024 pour rembourser à la crèche la perte d'exploitation suite au sinistre (pas à payer finalement)
- 2 emprunts terminés fin 2024

Monsieur le Maire : C'est dans ce chapitre qu'on retrouve la problématique des 150 000 € qu'on va retrouver...

Madame Aurelle JEGO : En première page, troisième ligne.

Monsieur le Maire : Cette ligne particulière parce qu'en fait, l'énergie et l'électricité, c'est pour dire quand même le yoyo qu'on a fait entre 58 000 € réalisés en 2021, 95 000 € en 2022, 92 000 € en 2023, 86 000 € en 2024, et on remet 150 000 € parce qu'on n'est pas sûrs de ne pas les payer.

Madame Aurelle JEGO : On a déjà 47 000 € de régularisation des années précédentes à payer.

Monsieur le Maire : D'accord ? Donc...

Madame Audrey FOULQUIER : Donc on a entre guillemets provisionné l'année dernière parce qu'on avait prévu 150 000 € et qu'on a dépensé que 86 000 €.

Madame Aurelle JEGO : Parce que normalement, on aurait dû payer les 150 000 €.

Monsieur le Maire : Il y a une autre ligne un petit peu particulière, sur les études. Ça paraît peu parce que c'est 10 000 € de plus qu'en 2024 ...

Madame Aurelle JEGO : Les études, c'est la deuxième page article « autres conseils et honoraires ».

Monsieur le Maire : Parce qu'on met toute une série d'études qui vont - entre autres- permettre de chiffrer des investissements à venir sur les diagnostics de la structure du complexe, sur... et la procédure de transfert d'office de voirie de la rue Carco, une rue qui ne nous appartient toujours pas et qui est compliquée, le diagnostic thermique de l'école où on a eu une présentation... on a eu un rendu de cette étude de 2 100 € nous étions tous les trois, avec Jean-Charles et Aurelle, ça a été un summum de technicité ; il nous tarde d'avoir les documents tellement on n'a rien compris ; j'avais rarement vu un expert se rendre aussi inaccessible dans sa présentation.

Madame Aurelle JEGO : Ce diagnostic thermique se fait dans le cadre d'un appel d'offres groupé avec l'Agglo.

Madame Audrey FOULQUIER : Quel est l'intérêt de cette étude ? Y a-t-il une obligation à cela ? Quel est l'intérêt de payer 3 600€ d'études si on ne sait pas...

Monsieur le Maire : 2100 €. Mais j'ai trouvé ça déjà très cher.

Madame Audrey FOULQUIER : Est-ce qu'on va en tirer quelque chose ensuite derrière, parce que si c'est trop complexe...

Madame Aurelle JEGO : On espère en tirer quelque chose.

Monsieur le Maire : En fait, il nous a fait un inventaire de tout ce qui allait mal dans l'ergonomie de l'école, mais il nous a sorti un devis pour l'isolation totale par l'extérieur de tous les murs de l'école à 50 000€ quand même. Là, on s'est dit que ce serait intéressant de demander un devis.

Monsieur Jérôme POMARAT : Quand on regarde les mètres linéaires de murs, par l'extérieur, ça ne fait pas beaucoup quand même.

Madame Aurelle JEGO : On est bien d'accord ! On s'est dit qu'on allait rapidement demander un devis pour vérifier.

Monsieur le Maire : En fait, on a quelque chose qui, techniquement, je pense qu'il ne nous a pas menti, ça doit être vrai. Ce n'est pas facilement accessible, ça je le reconnais. Par contre, ça donne des pistes sur ce qu'il faudrait changer ou pas...

Madame Audrey FOULQUIER : Parce qu'un professionnel ne serait pas capable... un professionnel du bâtiment qui doit venir... qui va répondre à un appel d'offres, ne va pas être capable de déterminer les points à travailler...

Monsieur le Maire : Non, je ne crois pas ; c'est un métier.

Madame Aurelle JEGO : En plus on a le décret tertiaire qui nous impose des obligations.

Monsieur le Maire : Le diagnostiqueur, je pense que techniquement, il est bon, sauf que...

Madame Aurelle JEGO : Il ne sait pas expliquer, vulgariser.

Monsieur le Maire : La vulgarisation n'est pas sa tasse de thé. Mais en fait, toute la série d'études concernent aussi des rénovations, des réparations, dans la salle de sport et dans l'appentis qui va avec, combien coûterait un skatepark à côté du pumphack..., bref. C'est toute une série d'études qui doivent nous permettre de chiffrer ou de pré-chiffrer des investissements. Donc c'est 10 000€ de plus que l'an dernier, mais je pense que c'est un bon plan pour avoir toute une série de chiffrages potentiels (même si j'ai des doutes sur celui du diagnostic énergétique de l'école), pour avoir une liste de travaux et voir comment les avancer par la suite, dans le temps. Et pour le coup, je reviens sur l'entretien avec la dame de la DGFiP, cela nous permettrait d'avoir une possibilité de les lisser intelligemment dans une perspective des 5 ans d'investissements.

Monsieur Jean-Charles BALARDY : le décret tertiaire concerne les bâtiments de plus de 1000 m². Il faut choisir l'année de référence, où on a le plus consommé ; et sur cette base, atteindre en 2030, -40%, et en 2050, -50%.

Monsieur le Maire : Non, c'est -60% même. 2030 : -40% ; 2040 : -50% ; et 2050 : -60%. C'est ce qui était marqué sur la feuille.

Pour rester sur le sujet de l'école, pour compliquer le tout, on n'a pas l'antériorité de la consommation avant 2019 ou 2020, parce que, comme on a construit la cantine, on a supprimé l'ancien compteur pour n'avoir qu'un seul compteur pour le réfectoire et l'école, donc on n'a pas l'ancienneté. De fait, on doit faire 60% de moins que l'année 2021, je crois que c'est celle-là qu'on a retenu comme année de référence, où on a intégré un bâtiment qui est en classe A. Donc la barre est haute.

Donc voilà les deux lignes particulières à l'intérieur du chapitre 11 : celle sur l'énergie et celle sur les études. Après, s'il y a d'autres questions, on est à votre disposition pour y répondre.

Madame Audrey FOULQUIER : J'ai une question sur l'article « Fêtes et cérémonies », c'est noté deux articles à regarder ensemble. Je ne sais pas...

Madame Aurelle JEGO : C'est parce qu'avant tout était mis sur le premier article...

Au budget primitif 2024, on avait 13 000 €, et maintenant, ça se répartit sur les deux articles. Ça, c'est à chaque fois la DGFIP qui nous dit qu'il faut maintenant mettre telle chose à tel article, enfin, ça n'arrête pas de changer.

Monsieur le Maire : On passe au chapitre 12, les dépenses de personnel. Là, il n'y a pas de modifications sensibles. C'est dans les années qui viennent, quand on fera la Commission RH, dans la deuxième partie de l'année, on reviendra sur les tableaux que nous a préparés Sylvie SARRAT MIELGO et vous verrez qu'il y a quelque chose de vraiment très bien fait, elle a produit un excellent travail sur l'évolution de la masse salariale dans les 5 ans qui viennent.

Des questions ou des remarques particulières ? Aurelle ?

Madame Aurelle JEGO : En fait, on a des choses en plus, par exemple le taux de cotisation de la CNRACL qui augmente, mais en contrepartie, on a des dépenses en moins, c'est pour cela qu'on a un budget inchangé et que ce sera surtout l'année prochaine, qu'on verra une baisse. Par rapport au départ de Chantal BOUTIÉ, on a dû continuer à la compter dans les effectifs pendant six mois, puisque tant que la CNRACL ne confirme pas réellement qu'elle est en retraite, on doit continuer à la compter, même si depuis janvier elle doit l'être ; et il y a aussi une somme à lui verser qui représente le paiement des congés non pris et du compte épargne temps.

Madame Audrey FOULQUIER : Sur la ligne "médecine du travail", je vois qu'on a provisionné que 2000€, alors que l'année dernière, en réalisé, on était à 3542€. Est-ce qu'il y avait quelque chose de particulier l'année dernière ?

Madame Aurelle JEGO : C'est beaucoup d'arrêts et de longues maladies, donc on était obligés de les envoyer à chaque fois revoir la médecine du travail avant la reprise. Enfin, quand je dis « médecine du travail », en fait, on les envoyait voir un médecin classique puisqu'on n'a plus de médecin du travail depuis deux ans, ni à l'Agglo (on dépend de l'Agglo), ni au centre de gestion. Donc on envoie vers des médecins classiques, on n'a pas le choix.

Monsieur le Maire : Les autres lignes, la ligne 14 : 6 000€ pour les atténuations de produits, là, je passe. Les amortissements, c'est pareil, il n'y a pas d'éléments particuliers.

Viennent ensuite les autres charges de gestion courante, dans lesquelles, il y a les indemnités d'élus, mais également le versement au CCAS, les subventions aux associations et les aides diverses ; pareil, on reprend le même chiffre que l'an dernier.

Madame Aurelle JEGO : Il y aura tout à l'heure une délibération spécifique pour les subventions aux associations.

Monsieur le Maire : Oui, on reviendra sur les associations.

Madame Audrey FOULQUIER : Comme chaque année, la même remarque par rapport à la partie retraite d'élus. On en a déjà discuté l'année dernière, cela nous avait un peu choqué. Même remarque cette année.

Monsieur le Maire : C'est le droit de chacun.

Les charges financières, rien de plus. Juste par curiosité, le chapitre 65 : vous avez mis 319 200 € à la place de 320 000 € ; vous vous êtes servie de ce compte pour ajuster ? Parce qu'il y a 800€ d'écart.

Madame Aurelle JEGO : Je crois que c'était pour équilibrer, je ne sais plus.

Monsieur le Maire : Je suis désolé, j'aurai mieux fait de me taire.

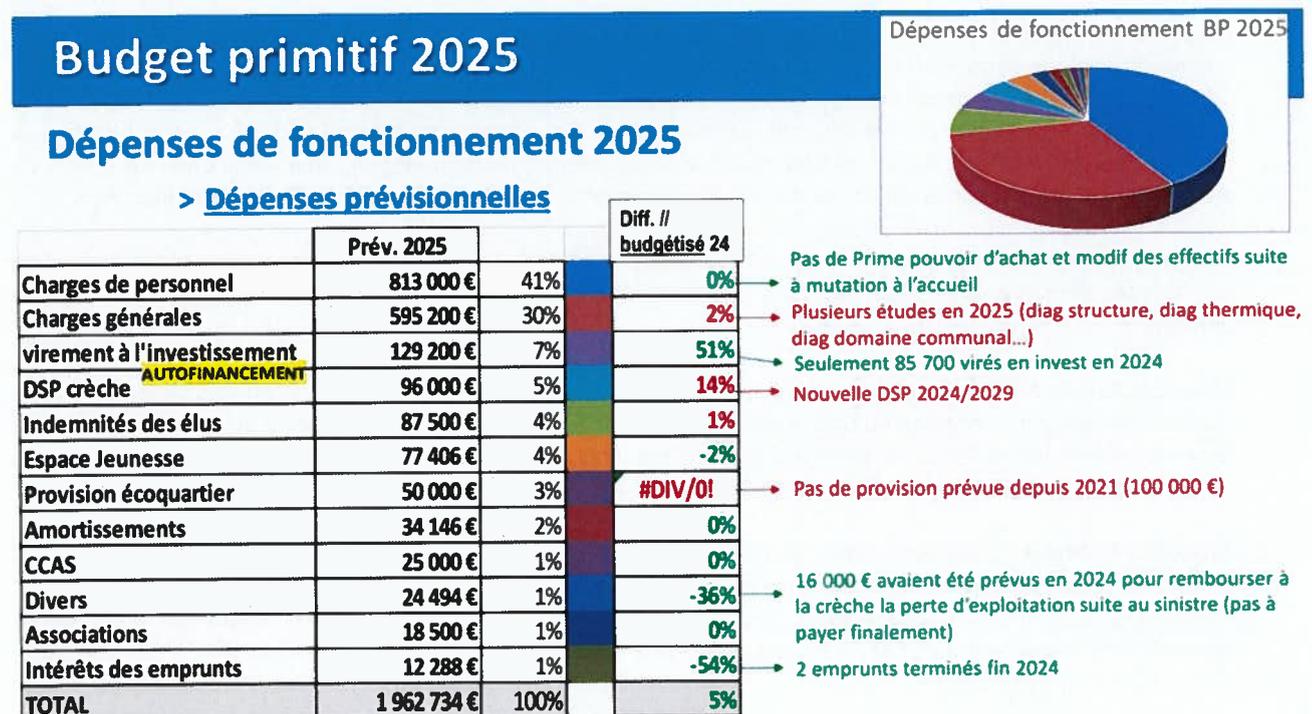
Les charges spécifiques, là, il n'y a pas grand-chose. Derrière, les dotations aux provisions, on met 50 000€ (on va essayer de le faire chaque année) de provisions pour la ZAC de l'écoquartier. Si jamais on veut sortir plus tôt, et en particulier, si on veut sortir... Parce qu'on a eu une Commission urbanisme il n'y a pas très longtemps, pour se dire que si on fait des provisions, on pourrait éventuellement racheter des terrains, qui du coup ne seraient pas construits et deviendraient une réserve foncière de la commune ; et donc comme la ZAC, on va certainement nous proposer d'aller jusqu'en 2030 compris, si on met chaque année des sommes de côté, ça nous permettrait de faire une réserve foncière à la fin de la ZAC, ou des interventions, si on veut par exemple un aménagement... Alors vous avez vu... Je dis « Commission », je regarde parce que les commissions n'ont pas eu lieu en même

temps pour vous qui arriviez après. Il y a des logements sociaux mais qu'on n'a pas voulu parce que c'était du R+4 avec une participation de la commune, donc le fait de faire des provisions, nous permet de les avoir disponibles au cas où.

Madame Aurelle JEGO : (à Audrey FOULQUIER) : Je veux juste revenir sur ce que vous avez dit, parce que je ne comprenais pas ce que vous disiez sur la cotisation retraite élus : il n'y a rien d'anormal, à partir d'un certain montant en fait, les élus sont obligés de cotiser ; donc là, les 5 000€, c'est une obligation.

Madame Audrey FOULQUIER : Il y avait une partie dont on avait discuté l'année dernière...

Madame Aurelle JEGO : Non c'était il y a deux ans. Depuis, il ne s'est rien passé. Et il n'y a rien de prévu. C'est juste, là, les cotisations obligatoires.



Monsieur le Maire : On passe aux recettes de fonctionnement.

La première ligne, l'excédent antérieur reporté, c'est ce qu'on a voté tout à l'heure ; donc il n'y a rien de bien particulier.

Les atténuations de charges, pour le coup, là, quelque chose varie dans la présentation ; c'est ça ?

Madame Aurelle JEGO : Je ne comprends pas où vous en êtes.

Monsieur le Maire : Chapitre 13 des recettes de fonctionnement.

Madame Aurelle JEGO : C'était les remboursements de personnel. Déjà, on en aura moins cette année, mais on devrait quand même percevoir 48 000 € parce qu'on a des arriérés, et dans le fameux principe qu'on disait tout à l'heure, de sous-estimer les recettes, on a décidé de sous-estimer cette ligne pour se garder un peu d'épargne pour l'année prochaine, parce que la dame de la DGFiP nous a bien souligné qu'on ne gardait pas cette épargne d'une année sur l'autre ; ça s'appelle un fonds de roulement, et en fait, chaque collectivité doit en avoir un certain nombre ; ça permet d'une part, de financer de l'investissement, mais aussi, de faire face si on a des dépenses imprévues de fonctionnement, ou moins de recette de fonctionnement ; et nous, à chaque fois, nous étions très justes. Donc là, il faut vraiment que chaque année, on fasse attention à bien garder des provisions pour faire une petite épargne.

Monsieur le Maire : Une des lignes dont on se sert pour sous-évaluer les recettes, c'est celle-là...

Madame Aurelle JEGO : Ça a été celle-là cette année.

Monsieur le Maire : Ça a été celle-là cette année parce qu'on escompte bien 40 à 50 000€ de recettes réelles sur ce poste-là.

Les opérations d'ordre, 600€, je n'y reviens pas.

Les produits de service domaine et ventes diverses, c'est là où on va retrouver entre autres le photovoltaïque de la cantine.

La mise à disposition, c'est Bruno SALVADORI qui nous est rétrocédé par l'Agglo. Bruno SALVADORI est quelqu'un qui s'occupe des travaux d'entretien. Normalement, l'entretien de la voirie est une compétence Agglo, et donc, nous, on a souhaité faire en sorte que, pour des questions de gestion de personnel, Monsieur SALVADORI fasse toujours partie de l'effectif municipal, donc c'est une compétence Agglo mais il est salarié chez nous, et c'est l'Agglo qui nous rembourse ça sous forme de participation.

Ensuite, on a des produits pour les terrasses ; c'est quelque chose qui ne bouge pas beaucoup.

La ligne principale, la 73, est la ligne qui est liée à une fiche que vous avez un peu plus loin, sur...

Madame Aurelle JEGO : Ce sera le vote des taux des taxes.

Monsieur le Maire : Là pour le coup, on a une décision à prendre.

Le montant tel qu'il est là, correspond à cette feuille-là, et donc, l'an dernier, on a eu une conversation, une discussion après ça, sur l'augmentation des impôts, ou la manière dont on augmente les impôts, sur laquelle on a le droit de ne pas être d'accord. Nous, on est dans un mode de fonctionnement où on faisait en sorte de ne pas augmenter les impôts, et puis, quand on avait un rattrapage, on augmentait les impôts une fois et de manière importante ; ce qui a été le cas l'an dernier avec 8%.

Donc, il y a deux options, c'est de se dire, soit on continue comme ça, soit on fait en sorte d'augmenter un peu chaque année. Je vais prendre la base 1% pour donner une idée de ce que cela peut représenter. Si nous augmentons les impôts d'1%, ça ferait une recette supplémentaire de 14 000€. Pourquoi ça s'applique sur cette feuille-là, au chiffre en bas à gauche, c'est-à-dire, le produit attendu de ressources à taux voté ; ce chiffre-là serait augmenté d'1%, comme si 1400 000, ça ferait 14 000 € de plus. Parce que dans un premier temps, je vous ai dit que si on augmente d'1% un montant qui fait 840 000, on va augmenter de 8 000 €, mais en fait, ce n'est pas si simple que ça, parce que c'est lié à la réforme sur la taxe d'habitation. Quand tout le volet de la taxe d'habitation (dont la part départementale) a été versé sur le foncier du bâti, un nouveau taux a été calculé. Mais avec ce nouveau taux, au fur et à mesure qu'on l'augmente, il fallait redécaler la somme que l'État conserve sur la taxe d'habitation. Donc un nouveau mode de calcul, qui lui, conserve sa propre dynamique, c'est pour ça que quand on augmente d'1% les impôts, on n'augmente pas la ressource d'1% de la ligne qu'on voit là, mais de la valeur des produits attendus des ressources. Donc là si on augmente d'1%, on aura 14 000 €. L'an prochain, sur cette feuille, il y aura un autre produit attendu. Le montant qui va être tranché ne sera pas 599 000€, parce que lui aussi est réévalué par ailleurs, mais il a sa propre formule de réévaluation.

Les chiffres tels qu'ils sont là sont... un budget avec 0 emprunt, j'anticipe la suite, et avec 0% d'augmentation des impôts. Mais j'ai envie de vous soumettre à la question : et si nous faisons 1% ? Le tout est de dire... Et d'ailleurs, quelle que soit la décision qu'on prenne ce soir, je pense que ça vaut le coup d'avoir une réflexion en dehors de la période budgétaire, une fois qu'on aura les tableaux prospectifs de la DGFIP, pour avoir une conversation entre nous tous pour savoir si, dans une perspective à long terme, comme un espèce de cahier des charges ou de vademecum valable pour tout un chacun, ce que cela donnerait s'il y avait une augmentation d'1% ; je dis 1% mais ça peut être 1,5 ou 2... Si on doit faire quelque chose, le signal est de dire : on fait 1%, et on explique ça en disant, voilà, on fait en sorte que chaque année ce soit ce montant-là. Mais je ne suis pas dupe que ce soit le dernier budget du mandat ; je me dis qu'on fait ça à condition qu'on soit tous d'accord. S'il y en a un à qui cela pose problème, on laisse tomber et on reste à 0%. Ce qui m'intéresse est d'avoir votre avis. On est en Conseil, on n'a pas de commission budgétaire, c'est le Conseil qui fait ça. Qu'est-ce que vous pensez de cette idée de faire 1% par an et on commence cette année ? Est-ce que c'est une bonne idée ou pas ?

Madame Agnès BRU : Je sais que j'étais la première à dire, je crois que c'était en début de mandat quand on s'est posé la question, qu'on n'augmente pas les impôts, que la vie et la conjoncture actuelle étaient très compliquées déjà, qu'il ne fallait pas en rajouter. Mais j'ai eu tort, parce que je me suis rendue compte que les finances publiques s'alimentent avec l'impôt, qu'on le veuille ou non, et on ne peut pas dire qu'on protège nos habitants : non, on ne les protège pas en n'augmentant pas les impôts puisqu'ensuite, on ne peut pas leur fournir les équipements dont ils ont besoin. C'est la leçon que, de moi-même, j'ai tirée, parce que j'étais la première à ne pas vouloir augmenter les impôts.

Madame Sabrina PAULET : Il vaut mieux augmenter d'1% par an plutôt que d'augmenter d'un coup de X% au bout de X années. Si on met au bout d'un moment + 6 à 10% pour rattraper 1% par an ; en effet, il vaut mieux le faire progressivement... Après, comment on va l'expliquer par rapport à l'année dernière ? La population va dire "oui mais l'année dernière, on a pris 8%, et là encore 1%".

Madame Audrey FOULQUIER : Sachant qu'il y a eu une épargne brute de 148 000 € sur l'exercice précédent.

Monsieur le Maire : Mais que c'est très peu.

Madame Aurelle JEGO : Oui, mais ce n'est pas beaucoup pour une commune de notre taille.

Madame Audrey FOULQUIER : Je suis d'accord, mais c'est compliqué d'expliquer à quelqu'un qu'on augmente les impôts alors qu'on fait de l'épargne. Le discours est...

Monsieur le Maire : C'est typiquement une histoire d'équilibre ; c'est exactement ça.

Madame Audrey FOULQUIER : Je ne dis pas que je suis pour ou contre, ce n'est pas ça, mais la difficulté est d'arriver à expliquer aux gens que malgré le fait qu'il y ait une épargne positive, on augmente quand même les impôts.

Monsieur Bruno VICTORIA : C'est complexe.

Madame Audrey FOULQUIER : Je ne suis pas sûre que tout le monde puisse le comprendre, l'entendre et l'intégrer.

Monsieur le Maire : En fait, les gens ne rentrent pas dans le détail des chiffres comme on le fait là, donc ils se disent qu'ils sont encore taxés ; point ; c'est ça. Le contrepoint de ce que je dis, c'est de dire que, certes, on met 8% et mais ils ont passé 5 ans où ils ont mis de côté ; le problème est que le jour où ils prennent 8%, tout le monde a oublié que ça n'a pas bougé pendant 5 ou 6 ans. C'est ça le problème...

Monsieur Jérôme POMARAT : Ça bouge quand même par l'augmentation de l'assiette.

Monsieur le Maire : La base, oui.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Il y en a qui ne s'en aperçoivent même pas qu'on n'augmente pas les impôts. Ils pensent que ça augmente tout le temps.

Monsieur le Maire : Mais ça augmente tout le temps.

Madame Audrey FOULQUIER : Puisque les bases augmentent tout le temps.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Oui mais cela ne vient pas de notre fait.

Monsieur le Maire : Mais le détail de l'impôt, c'est compliqué... La proportion des habitants qui comprennent le détail de l'impôt, de l'assiette, de la base... Les gens regardent seulement le chiffre en bas à droite : ce qu'ils ont à payer...

Madame Audrey FOULQUIER : C'est vrai que c'est quand même détaillé : la part de la commune, la part de l'Agglo, la part de l'État. Il y a même le pourcentage...

Monsieur le Maire : Tout est marqué, mais enfin...

Monsieur Michel CUPOLI : Mais c'est mal regardé. Parce que l'impôt, tu ne regardes pas le détail.

Monsieur le Maire : Tu ne regardes que le chiffre que tu verses à la fin.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Oui, et tu compares à ce que tu as payé l'année dernière.

Monsieur le Maire : Oui, ce que tu as payé l'année dernière. Celui qui veut se renseigner a tout sur la feuille d'impôt ; mais ce n'est pas la majorité des gens qui le regardent. C'est le problème. C'est trop compliqué ? On reste là-dessus ? Je ne vous sens pas motivés pour expliquer le 1%.

Madame Aurelle JEGO : Ce sera ça chaque année par contre. Ce ne sera jamais possible d'expliquer...

Monsieur le Maire : Oui, il y a ça. C'est vrai.

Surtout, c'est plus compliqué en fin de mandat qu'au début. C'est-à-dire que, ce que je pense faire là, une fois qu'on aura voté ça, je pense qu'il faut qu'on ait... on a la chance de pouvoir avoir un budget prospectif sur plusieurs années, ça fait des années que je demande ça, et c'est la première fois qu'on trouve quelqu'un à la DGFIP qui soit d'accord pour le faire ; on essaye de le faire nous, avec des tableaux Excel bricolés, mais ça n'a pas la précision de ce qu'on a pu voir là.

Madame Aurelle JEGO : Il nous manque des données en fait.

Monsieur le Maire : C'est clair. Donc je pense que là, une fois qu'on a voté le budget, on est tranquille. L'équipe municipale ici en place n'a plus de budget à voter, donc c'est beaucoup moins de stress ; mais c'est pour donner un vade-mecum qui peut servir aux équipes nouvelles qui vont être en place forcément l'an prochain.

On a la même chose, on a vu ça avec Jean Pierre DEMNI, sur la TLPE, la taxe locale sur les enseignes ; on est une espèce de Suisse ; c'est un vrai problème. On taxe beaucoup moins que toutes les autres communes de l'Agglo, enfin, toutes celles qui sont le long de la RN88 et la route de Castres ; il y a ceux en dessous de 7 ou 12 m² qu'on ne taxe pas, et toutes les autres, on est à moitié prix par rapport à toutes les autres communes ; à la fin des fins, c'est 20 à 30 000 € de moins, tous les ans quand même, qu'on ne touche pas.

Je crois qu'il faut qu'on ait une stratégie par rapport à ça, au pire, j'ai compris le manque d'engouement, on va plutôt rester sur « on ne bouge pas », oui, j'ai compris les grimaces des uns et des autres...

Madame Agnès BRU : Non, pas forcément.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Non.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Non.

Monsieur le Maire : Je pense que sur un sujet comme celui-là, il faut qu'on soit tous d'accord. Sinon, ce n'est pas la peine de s'empoisonner l'esprit.

Madame Agnès BRU : Je me répète mais je me dis que c'est plus raisonnable +1% par an, plutôt que de se réveiller un jour en disant qu'on augmente de 8% parce qu'on ne peut pas continuer comme ça.

Madame Stéphanie ALVERNHE : C'est ce qu'on avait dit l'an dernier.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Bruno VICTORIA : Ce serait lissé et voilà, c'est beaucoup moins agressif. Mais ça, il faut savoir l'expliquer aux gens.

Monsieur le Maire : Tu ne peux pas l'expliquer, parce que tu ne vois pas les gens.

Monsieur Bruno VICTORIA : Expliquez qu'il y a une augmentation un peu brute mais qu'on la lisse dans le temps pour que ce soit plus facile pour tout le monde. Parce que s'il la faut, il la faut.

Madame Stéphanie ALVERNHE : Les gens ont bien conscience que tout augmente et qu'à un moment donné, il faut bien que ça se répercute. Ils ne sont pas hors sol...

Monsieur Bruno VICTORIA : Surtout que c'est de l'argent pour la commune. Ce n'est pas pour partir en voyage !

Monsieur Michel CUPOLI : C'est quoi le sujet ? C'est l'explication de texte à la population, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça, la difficulté d'expliquer. Pour dire, « on part sur 1% cette année, l'an dernier, on a fait 8% ». Après, il y aura des équipes nouvelles... Voilà, on aura le temps de repenser tout ça dans de nouvelles formulations, dans de nouvelles équipes. En gros, je ne suis ni chaud ni froid ; on peut passer le budget avec 0% cette année, ce n'est pas un problème, on n'est pas en difficulté. Le tout est d'avoir un mode d'emploi... La discussion en soi est intéressante, parce qu'on voit bien la difficulté qu'on a à expliquer... Dans les deux sens, c'est toujours difficile à expliquer. Je crois qu'il vaut mieux avoir un processus qu'on mettra à disposition, et les équipes qui seront là, feront ce qu'elles voudront, un processus prospectif sur 5 ans, avec une marge de progression comme ça si on fait 1% par an, ou 1,5 ou 2% par an. Parce qu'il y a l'augmentation de l'assiette, mais aussi, on a la particularité d'avoir une augmentation de la base, parce qu'on est une commune où ça se construit, donc on a la base aussi, c'est ce sur quoi on est imposé. Mais en même temps, cela ne suffit pas. On s'est rendu compte que ça ne suffisait pas.

Madame Audrey FOULQUIER : Et au final, entre l'augmentation de l'assiette, de la base, et l'augmentation d'1%, ça fait combien, de pourcentage ?

Monsieur le Maire : Là, ce n'est plus un pourcentage, on ne peut plus raisonner en pourcentage parce que l'augmentation de la base, ce sont les nouveaux qui payent. Donc ça ne s'applique pas pareil, le fait que tu ais un voisin qui ait construit...

Madame Audrey FOULQUIER : La recette ne sera pas la même en fait.

Madame Aurelle JEGO : La recette sera de 862 000 €, normalement.

Madame Audrey FOULQUIER : Et les 14 610 € de plus (1%) : la recette sera supérieure à ça parce que la base va augmenter, donc...

Monsieur le Maire : Non, c'est calculé avec les nouvelles bases.

Madame Audrey FOULQUIER : Dans les 862 000 €, l'augmentation de la base est déjà prise en compte ?

Madame Aurelle JEGO : Oui.

Monsieur le Maire : Là, sont déjà compris l'augmentation de la base et l'augmentation de l'assiette. Donc c'est 1% de plus que ça.

Je vous propose, pour qu'on se mette d'accord, parce que c'est la première fois qu'on a ce genre de conversation...

Madame Aurelle JEGO : Juste dire quand même qu'on ne touchera peut-être pas 862 000 €. L'année dernière, ils nous ont annoncé 845 000€ et on a touché 833 000 €. Mais on est obligé de mettre le montant qu'ils nous annoncent.

Monsieur le Maire : Ça, c'est la seule recette qui est surévaluée, que l'on sait, et c'est un chiffre qui nous est fourni par l'État. Cela fait trois ans qu'on a ça, avant on n'avait jamais ça, Le comble maintenant c'est que les chiffres donnés par l'État ne sont pas vérifiés...

Madame Aurelle JEGO : On touche moins que prévu à chaque fois.

Monsieur le Maire : On touche moins que prévu.

Bon ce que je vous propose c'est qu'on reste sur la proposition qui est sur table, et que l'on ait plus tard ce débat qui intègre cette histoire de l'augmentation des bases, de l'augmentation de l'assiette et de l'augmentation de l'impôt communal. On intégrera également ce qu'il se passe au niveau de la TLPE, et je me tourne vers Jean-Charles, pour savoir ce qu'il risque de se passer du côté de l'accise, parce que la taxe sur l'électricité, quand même, fait 90 000€, c'est quand même 10% de ce montant-là. Donc ce sont des choses à regarder. Pardon d'avoir été un peu long sur cette ligne, mais les débats ont été intéressants ; donc on reste là-dessus.

En dessous, la ligne 90 000€, là c'est l'envers, on met 90 000 € mais le SDET nous annonce 91 000€.

Ensuite, autre ligne importante, le chapitre 73. Dans les 434 000€ qu'on touche, il y a 359 000€ de l'Agglo et la dotation de solidarité communautaire.

Un mot d'explication sur cette dotation de solidarité communautaire qui arrive. Cela fait 20 ans que l'Agglo existe, donc on touche la même allocation en fonction de charges qu'on a transférées ou pas. Sauf que les coûts ont beaucoup évolué depuis longtemps. Donc c'était une vieille revendication, entre autres, du Séquestre, de ma part pour le coup, au Bureau communautaire. Mais d'autres maires m'ont rejoint. Et puis, ce qui a fini par basculer, c'est que Saint-Juéry et Albi avaient besoin également de ça pour assurer leur budget de fonctionnement, et donc, il a été décidé d'attribuer 2 millions d'euros de fonctionnement distribués entre l'ensemble des collectivités. Je crois que cette ligne aussi, dans le nouveau mandat, a vocation à prospérer. Ensuite, les fonds de péréquation, mais là, on a des sommes qui sont marginales. Pour les dotations et participations, on va toucher plus cette année. Pardon, vous vouliez dire quelque chose ?

Madame Aurelle JEGO : J'ai mis dans le budget ce qui était estimé ; on vient de recevoir les montants, mais c'était déjà imprimé. La dotation globale de fonctionnement se décompose en 2 : en dotation forfaitaire et en dotation de solidarité rurale. La dotation forfaitaire est divisée par 2 cette année, c'est confirmé : on va toucher 6 000 € au lieu de 12 000 € ; par contre, en dotation de solidarité rurale, on va toucher 42 000 € au lieu de 36 000 €. C'est pour ça qu'on peut dire que la DGF totale est stable en fait.

Monsieur le Maire : 6 000€ de DGF, chaque fois que je dis ça, personne ne me croit.

Madame Aurelle JEGO : Ce n'est pas 6 000€ de DGF. La DGF, ce sont les deux ensemble. On a 48 000 € de DGF. Mais on en touchait 150 000 il y a 10 ans.

Monsieur le Maire : 150 000 il n'y a pas 10 ans. Ça, ça pique. Ça m'agace et je ne me gêne pas de le redire à tous les représentants de la préfecture qui passent par là.

Dans le chapitre 74, sur les dotations et participations, on a une augmentation mais qui est liée principalement au fonds que l'on touche parce qu'on a mis en place le dispositif de la cantine à 1€, c'est ça principalement ?

Madame Aurelle JEGO : On l'a mis en place il y a longtemps, on l'a reconduit. Là c'est surtout qu'on a un gros retard de versement en 2024. Donc on régularise 25 000 € pour 2024.

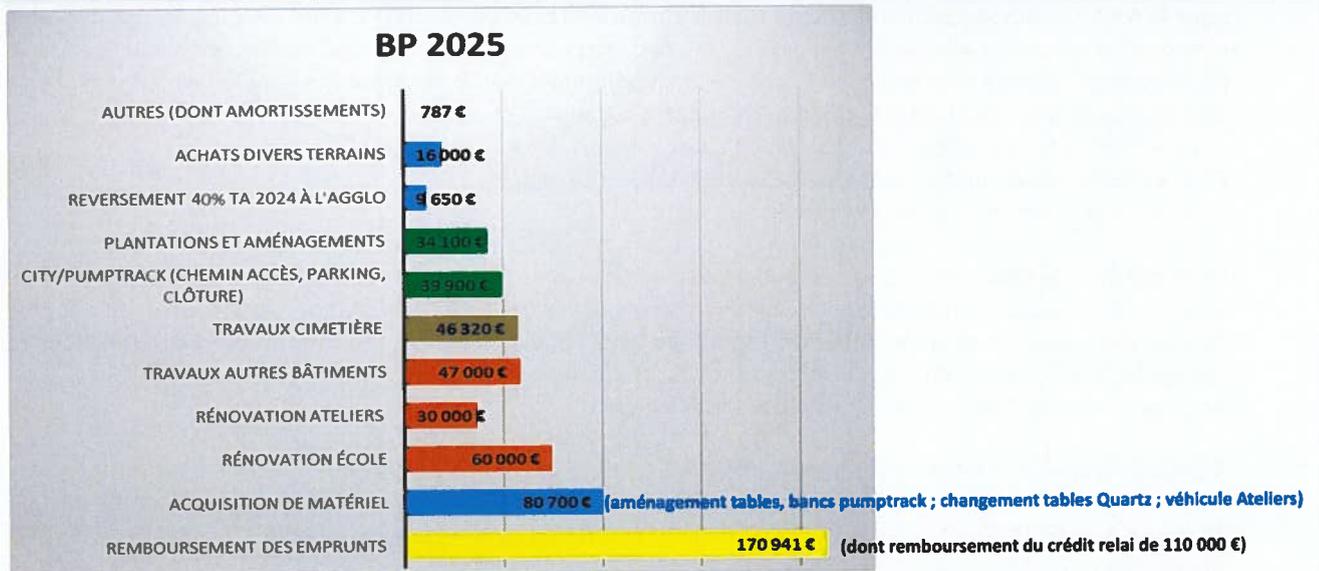
Monsieur le Maire : La ligne 75, le revenu des immeubles et les autres produits de gestion courante, on les baisse un peu par prudence, car en réalisé 2024, on a vu que c'était moins.

Quelques produits spécifiques, l'an dernier 0, cette année 0 puisque ça n'existe plus.

On a fait le tour pour les recettes de fonctionnement ?

Madame Aurelle JEGO : Oui.

Monsieur le Maire : Sur les investissements, est-ce que vous voulez les reprendre ; on commence par les dépenses.



Madame Aurelle JEGO : Les premières lignes, c'est minime, ce sont les amortissements.

On arrive au chapitre 16 qui est le remboursement des emprunts. L'idée serait de rembourser par anticipation les 110 000 €, ou en tout cas, de le prévoir, puisque sur ce budget 2025, on va avoir le solde de toutes les subventions, et le FCTVA arrivera en 2026 mais il n'est pas énorme.

On a fait un crédit relai de 110 000€ pour le city stade et pumptrack, et en 2025, on va recevoir 137 000 € de subventions ; donc ça va couvrir, et l'idée serait de rembourser par anticipation.

Au chapitre 204, on a le montant qu'on verse à la ville d'Albi pour le cimetière. En 2024, il y a eu les travaux suivants : le paratonnerre, la création d'une allée (ce n'est pas fini), le portail, la création d'un nouveau columbarium et changement du dépositoire. Mais en fait, c'est la ville d'Albi qui paye les factures, et nous, on rembourse à la ville d'Albi la moitié du hors taxes. Comme la ville d'Albi n'avait pas fini de payer les factures au 31 décembre, on n'a pas payé en 2024. Donc en 2025, on doit payer 25 000€ des travaux de 2024, et on doit mettre de côté environ 21 000€ pour les travaux prévus en 2025 : la construction d'un ossuaire ; la réparation du parafoudre (ce qui est différent du paratonnerre, pendant longtemps on n'a pas compris la différence, et encore maintenant, je ne sais pas vraiment expliquer)... Voilà pourquoi il y a un gros montant pour le cimetière cette année.

Ensuite, les grosses lignes : le chemin d'accès du pumptrack et du city stade, déjà réalisé, mais qu'on paye en 2025 (35 000 €) ; l'alimentation pour la vidéoprotection (qui se termine) ; la clôture du City Stade et du pumptrack, là, on a un arrangement avec Canitrain.

Monsieur le Maire : Canitrain, au nord du city stade et du pumptrack, il va y avoir un terrain d'entraînement pour chiens, comme celui de Puygouzon mais en version plus grande.

Monsieur Michel CUPOLI : Celui qui est déjà grillagé ?

Monsieur le Maire : Oui. En fait, on achète le matériel qui nous concerne tous les deux, et c'est lui qui l'installe...

Monsieur Michel CUPOLI : Il est à Puygouzon ? Il déménagerait ?

Madame Aurelle JEGO : Oui.

Monsieur le Maire : Mais ne ce n'est pas le même que celui qui avait créé le terrain, c'est un repreneur, un monsieur qui est nouvellement président de cette association.

Madame Aurelle JEGO : Mais c'est déjà lui qui est là-bas quand même ?

Monsieur le Maire : Depuis un an. Il a repris il n'y a pas longtemps. Il veut le développer. Il travaille avec l'armée, la police, et beaucoup de compétitions. Là, il veut faire un truc vraiment sympathique, et puis, comme on a des clôtures communes et qu'il veut quelque chose qui soit coordonné...

Monsieur Michel CUPOLI : Il accède par où ?

Monsieur le Maire : Par la rue du Cap Long, et il peut également passer par le terrain de Monsieur Debard, par derrière. D'ailleurs il loue de manière temporaire le terrain de M. Debard pour que les voitures puissent se garer à côté. Ce qui va nous servir à nous aussi pour le city stade et le pumptrack. Le terrain de M. Debard est celui entre le Quartz et l'entrée du city stade ; il y a deux ponts côte à côte.

Madame Aurelle JEGO : La ligne suivante, on avait prévu 5 000€ de rénovation des pergolas de Pagnol, c'était avant de recevoir le premier devis qui est à presque 15 000€ ; on attend les suivants.

Ça fait un total, hors opération, de 301 698€.

On a l'achat des terrains, là, c'est toujours les mêmes choses qu'on traîne depuis des années (le stade etc.). On a ajouté le terrain de M. Debard, par rapport aux délibérations qu'on a eues sur les conseils précédents.

Monsieur Alexis BRU : Le stade avec la Région, ça date d'il y a longtemps...

Madame Aurelle JEGO : Oui, ça fait trois ans qu'on attend. On les rappelle régulièrement mais...

Ensuite, dans l'opération travaux de bâtiments, on a prévu 15 000 € pour la réparation du local rangement du Complexe, au fond. Il y a les serrures connectées, qu'on a déjà changées ; le cabanon du puits... Donc ça fait un total de 47 000 €.

Dans l'acquisition de matériels divers, il y a pas mal de signalétiques notamment pour le nouveau sentier du bois. Il y a le compteur et la pompe d'arrosage à La Gardie.

On a 10 000€ pour changer un véhicule atelier.

On a 5 900€ de changement de serveur, qu'on avait déjà prévu pour l'année dernière.

Monsieur le Maire : Jean-Marc, je profite de l'occasion pour dire qu'on va demander à notre fournisseur d'accès où sont stockés nos clouds. Se pose cette question, pour les collectivités, par rapport à tout ce qui est en train de se passer aux États-Unis ; où sont nos données d'une certaine façon ? Parce que lorsque les taxes, c'est amusant pour ceux qui jouent à la bourse le lundi, mais qu'à moitié ; si un jour, il y a des mesures prises sur le stockage des données et les endroits où on les stocke, on est plusieurs collectivités à se poser la question pour regarder ça de plus près ; on va déjà commencer, nous, à questionner, pour savoir où sont stockées nos données. Je dis ça à Jean-Marc parce que nous avons eu une conversation là-dessus par rapport à son entreprise.

Madame Aurelle JEGO : Après, il y a l'achat des tables pour le Quartz. Enfin, vous avez le détail de ce qui est prévu. Soit un total pour l'acquisition de matériels et de mobiliers de 80 700 €.

On a l'opération qui concerne la rénovation de l'école, qu'on a créée l'année dernière ; là-dedans, on a 9 100 € de solde pour la réparation de la toiture de l'école. Maintenant, toute la toiture est réparée, les puits de lumière également, il n'y a plus de fuite. On y a mis ce qu'on a fait comme demande de subvention, le plafond acoustique du préau ; et mettre un peu d'argent d'avance, mais l'idée serait plutôt, cette année, de prendre un architecte pour faire vraiment le point de tout ce qui doit être modifié, réparé, amélioré à l'école, et qu'il puisse nous le chiffrer ; voir aussi l'étude thermique etc. ; et voir pour l'année prochaine et les années suivantes, comment on peut planifier, quelles subventions on pourrait demander etc.

Monsieur Michel CUPOLI : Je voudrais intervenir sur le changement de mobilier, j'ai un ami qui est dans l'association albigeoise, Servir sans frontière, qui récupère du mobilier. Là, il a fait un voyage aller-retour en Ukraine. Donc plutôt que de jeter le mobilier, je peux vous donner son numéro de téléphone.

Madame Aurelle JEGO : D'accord. Mais pour l'instant on n'a pas jeté les tables ; on en a mis dans le mobil-home et on en a ajouté au Complexe.

Monsieur le Maire : Michel, tu nous feras passer les coordonnées.

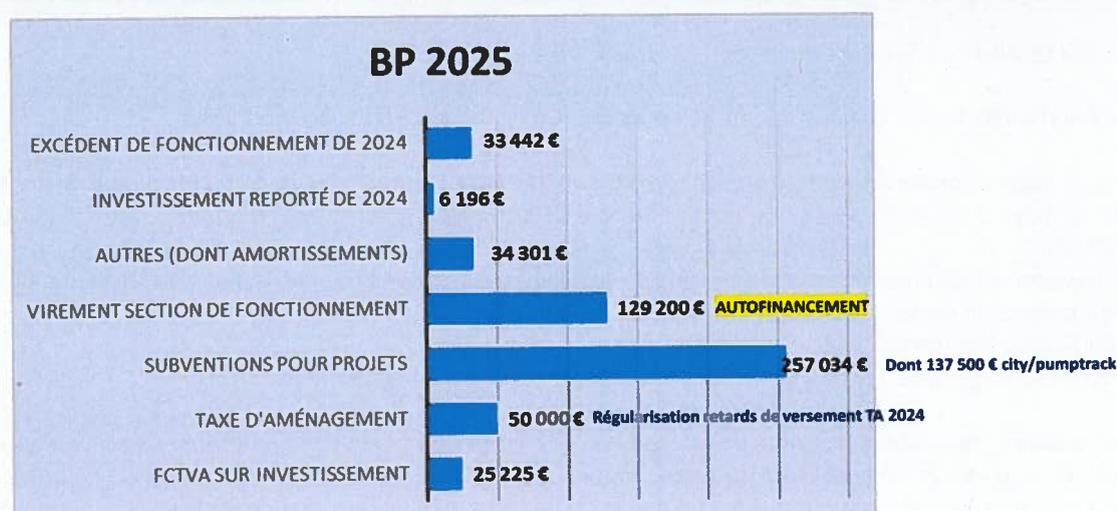
Madame Aurelle JEGO : Ensuite on a prévu 30 000€ pour la rénovation des ateliers municipaux (toujours les problèmes de fissures).

Monsieur le Maire : Je reviens sur le diagnostic énergétique de l'école, de ce qu'on a plus ou moins bien compris, l'objectif de la réglementation tertiaire va jusqu'en 2050 ; il y a les petits travaux qui économisent beaucoup et puis on finit par des gros travaux qui économisent peu ; l'objet est de voir quels sont les travaux qui sont à prioriser, en faisant en sorte que certains travaux n'obèrent pas ceux qui vont suivre, ou ne rendent pas ceux qui vont suivre moins efficaces. Il y a aussi ça qu'on veut prendre en compte pour que la chronologie des travaux ne soit pas destructrice pour les travaux suivants.

Monsieur Bruno VICTORIA : C'est ce qu'on avait fait pour le Quartz. On voulait faire des petits travaux et on a investi dans un gros chantier et on a tout fait parfaitement.

Madame Aurelle JEGO : C'est terminé pour les dépenses.

Budget primitif 2025 Recettes d'investissement 2025



Les recettes d'investissement, il y a le bilan d'investissement 2024, vous vous souvenez, il n'est pas élevé, il est de 6000 et quelques euros.

Il y a ce qu'on appelle l'épargne ou l'autofinancement, c'est-à-dire ce qu'on peut dégager de la section de fonctionnement, des recettes supplémentaires qu'on vire en investissement, 129 200€.

Après, ce sont des montants d'amortissement.

Ensuite, on arrive au FCTVA, ce n'est pas énorme parce qu'il y a deux ans qu'on n'a pas fait de gros travaux. Ensuite, la taxe d'aménagement, sachant qu'on a reçu en février 2025, un courrier nous disant combien on aurait dû toucher de taxe d'aménagement pour 2024, et c'est quand même 14000€ de plus que ce qu'on a touché ; par rapport à cette régularisation, plus ce qu'on devrait toucher, on prévoit 50 000 €.

Ensuite, l'excédent de fonctionnement, vous vous souvenez, c'est le bilan du fonctionnement de l'année dernière qu'on envoie un investissement pour combler le déficit.

Monsieur le Maire : L'affectation de résultat à la section investissement, c'est ça ?

Madame Aurelle JEGO : C'est ça. Après il y a toutes les lignes de subventions ; là, il y en a pas mal cette année avec les soldes de pas mal de choses. Au niveau de l'État, on a le solde pour le city stade et le pumptrack, le solde de la toiture de l'école ; je n'ai pas compté les demandes des subventions qu'on a faites en janvier puisqu'elles ne nous ont pas été notifiées donc on ne sait pas si on les touchera. Au niveau de la Région, pareil, soldes pour le city stade et le pumptrack. Département, idem, 45 000€ pour le city stade et pumptrack. Après, on a les fameux fonds de concours de l'Agglo : là, c'est tout ce qu'on doit toucher en 2025, ce sont des choses qu'on a demandées fin 2024 et ce que l'on va demander dans ce Conseil ; et donc il restera, j'avais dit 28 000 € tout à l'heure mais non, il restera 22 481 € précisément. Après, l'attribution de compensations d'investissement.

La compensation carbone climat local pour les plantations.

Après on a les emprunts, mais on ne fait pas d'emprunt cette année, donc zéro.

Après, on n'a pas d'autres éléments. Donc on a un total général de recettes d'investissement de 535 398€.

Monsieur le Maire : D'accord.

Après cette orgie de chiffres, on passe au vote. A moins qu'il y ait des questions ?

Donc après notre conversation, la première délibération consiste à voter les taux. On reprend ce qu'on a dit tout à l'heure, c'est-à-dire, je vous propose qu'on reprenne les mêmes taux que l'an dernier : 48,48% pour le foncier les propriétés bâties, 76,23% pour les propriétés non bâties et 9,94% pour la taxe d'habitation.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Délibération n°250026 : FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts en 2025 et de conserver les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (« taux de référence ») : 48.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.23 %
- Taxe d'habitation : 9.94%

Monsieur le Maire : On passe aux subventions aux associations. Là, on a les montants qui sont repris dans les quelques feuilles qui viennent, dans les délibérations qui viennent.

Est-ce que vous voulez dire un mot particulier sur l'une ou l'autre ou les deux ?

Monsieur Jean-Marc NADAL : Alors ce qu'on peut dire c'est que les effectifs des associations sportives sont à la hausse, suite aux JO, c'est un peu compréhensible. Elles se portent toutes bien. Deux ont de petites difficultés : c'est le tennis et le judo, qu'il faut surveiller parce que c'est un peu fragile quand même, surtout pour le judo.

Le foot est en augmentation assez forte, c'est dû à l'encadrement ; ça progresse tout le temps et de ce fait, il y a beaucoup d'encadrants ; ce qui explique que la subvention augmente un peu. Mais globalement, c'est à peu près stable.

Monsieur le Maire : Ça, c'est pour les associations sportives. Et pour les non sportives, Jean-Pierre, de ton côté ?

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : Comme chaque année, on est à l'écoute des associations. Les miennes ne sont pas sportives mais les entretiens individuels restent quand même sportifs, pour connaître leurs besoins et leurs demandes ! On retrouve les mêmes associations qui demandent de l'argent, vous les connaissez toutes. On reste sur des montants raisonnables. Tout en sachant que, je mets l'accent sur le fait qu'il n'y a pas que la subvention mais aussi le fait qu'on mette à leur disposition des salles communales, l'utilisation de personnel communal, donc du temps de travail qui leur est dévolu aussi...

Le but de l'entretien est de bien connaître leur état de trésorerie, savoir s'ils ont une trésorerie saine, s'ils ont besoin de conseils en trésorerie ; puisqu'on leur offre une formation en trésorerie, il faut voir s'ils appliquent ces conseils judicieux.

Donc vous avez des montants : ce sont les mêmes montants que l'an dernier, à l'exception du Comité des fêtes où on a une baisse de 1 200 €, parce qu'il faut le savoir que l'association a terminé sur un excédent, presque 3 000€, et elle fait une seule soirée : avec le nouvel exécutif, ils sont assez prudents sur les animations. Ça se passe très bien dans l'ensemble. Les 1 800€ correspondant à des frais de gardiennage, puisque comme vous le savez, lorsqu'il y a des fêtes de village, la question de la sécurité se pose, et c'est un besoin récurrent chez les associations porteuses de ces projets.

Voilà à peu près les montants qui sont proposés dans la délibération.

Monsieur le Maire : Je mets de côté celui qui a trait à Espace jeunesse, qui est un montant à part, mais là, le nombre de salariés est sans commune mesure avec les autres et qui a un régime de fonctionnement qui lui est particulier. La plupart de nos associations ne sont pas en mauvaise santé financière. Dans l'absolu, quand on regarde bien l'état de leur compte en banque, on se dit que ce n'est peut-être même pas la peine de leur verser une subvention, mais c'est aussi un soutien moral, ça montre le soutien de la collectivité. Alors c'est drôle d'avoir

quelqu'un qui va râler pour 50 ou 100€ parce que l'autre a plus... L'avantage des sportives, c'est que depuis des années, on a réussi à mettre en place des critères, donc ça simplifie beaucoup la norme. Pour les autres, c'est très compliqué de mettre en place des critères. Mais globalement, ça se passe plutôt pas mal quand même.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : De manière générale, il n'y a pas de critères, c'est vrai, mais on a des questions qui sont posées : la proportion de sequestrois dans leurs adhérents, leur participation à des manifestations organisées par la commune (comme le forum) ... on n'a pas vraiment de critères mais ça y ressemble.

Monsieur le Maire : Oui, et ça permet de valider la participation à la vie communale.

Monsieur Jean-Pierre DEMNI : En fait, il n'y a pas que les entretiens annuels, il y a aussi notre présence dans les assemblées générales... On essaye, nous, les élus, d'être au plus près de ces associations pour justement les soutenir et les accompagner.

Monsieur le Maire : Des questions par rapport aux subventions aux associations ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Délibération n°250027 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Michel CUPOLI, en tant que Président d'association, ne prend pas part au vote.

>> Votes pour : 18 sur 18 votants

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes au titre de l'exercice 2025 :

Association bénéficiaire	Montant de la subvention
<u>Associations sportives</u>	
Basket Club Le Séquestre	1 100€
Judo Club Le Séquestre	1 200 €
La Mygale Le Séquestre Football	2 400 €
La Mygale Volley Ball	1 100 €
Quilles de 8	800 €
Tennis Club	1 100 €
BCAS (Club de bowling)	700 €
Les Archers (Tir à l'arc)	600 €
Crazy Squash	900 €
<u>Associations d'animation</u>	
Ainés Ruraux – Génération Mouvement	1 000 €
Anciens Combattants	300 €
Danses traditionnelles	300 €
Comité des Fêtes	1 800 €
Chorale OCCEA	600 €
Familles Rurales	600 €
GAST (Garage solidaire des Taillades)	300 €

<u>Autres associations</u>	
Coopérative scolaire	2 000 €
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	10 €
<u>Association faisant l'objet d'un conventionnement spécifique</u>	
Espace Jeunesse (gestion du centre de loisirs)	77 406 € *
Espace Jeunesse pour Chantiers Jeunes	1 500 €

Monsieur le Maire : La dernière délibération, qui concerne l'adoption du budget primitif 2025, avec, je reprends les chiffres : équilibré en dépenses et recettes, pour le fonctionnement, à hauteur de 1 962 734€ ; et équilibré en dépenses et recettes à la section d'investissement pour 535 398 €, soit un total de 2 498 132€.
Des dernières questions par rapport à ça ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Délibération n°250028 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 962 734 €	1 962 734 €
Section Investissement	535 398 €	535 398 €
TOTAL DU BUDGET	2 498 132 €	2 498 132 €

Monsieur le Maire : La dernière, Aurelle.

Madame Aurelle JEGO : J'avais oublié de le mettre à la base, parce que je pensais qu'en l'ayant prise l'année dernière, c'était valable tout le temps. Mais non.

Avec la M57, il y a le système de fongibilité des crédits, qui permet de faire des modifications entre plusieurs chapitres, alors qu'avant, c'était au sein seulement des articles d'un même chapitre. La seule chose qui est impossible, c'est de modifier les crédits qui concernent les dépenses de personnel, ça, ça doit absolument passer en Conseil municipal, et pour le reste, si ça reste dans la limite de 7,5% de l'ensemble des dépenses, le maire a la possibilité de faire ces modifications budgétaires par une décision qu'il vous communique au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Et ça, il faut la prendre chaque année alors ?

Madame Aurelle JEGO : Oui, parce que c'est lié à chaque budget. Je croyais que c'était lié à la M57.

Monsieur le Maire : Des dernières questions sur cette fongibilité ? Non ?
Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Délibération n°250029 : BUDGET 2025 : MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

>> Votes pour : 19 sur 19 votants

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ? J'en ai une, concernant le calendrier, mais je vous écoute d'abord.

Monsieur Jérôme POMARAT : J'en ai une concernant la crèche. On a renouvelé la DSP, sauf erreur de ma part, l'année dernière ; Est-ce que vous avez un premier suivi, un état, de comment ça se passe avec cette nouvelle DSP ?

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous voulez dire, par rapport à la DSP ?

Monsieur Jérôme POMARAT : Le fonctionnement de la crèche suite au renouvellement de la DSP.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Ça fait moins d'un an, donc... on n'a pas encore d'état des lieux...

Monsieur le Maire : Mais d'un point de vue qualitatif ou d'un point de vue financier ?

Monsieur Jérôme POMARAT : Qualitatif.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Qualitatif ?

Monsieur le Maire : Non, plutôt de bons retours en fait. Tel que vous posez la question, je n'ai pas de retour d'alerte de ce type-là.

Monsieur Jérôme POMARAT : Parce que moi j'arrive et je commence déjà à en avoir.

Madame Aurelle JEGO : Ah bon ?

Monsieur le Maire : Il faut faire remonter.

Monsieur Jérôme POMARAT : De parents notamment, sur la qualité de service, qui commencent à se poser d'énormes questions, en termes de suivi des enfants. Il y a un vrai sujet.

Madame Aurelle JEGO : Mais par rapport à avant ? Parce que c'est le même gestionnaire...

Monsieur le Maire : Et c'est le même personnel.

Monsieur Jérôme POMARAT : Il semblerait que le fonctionnement de la crèche n'aille pas dans le bon sens en termes d'amélioration de service. Encore une fois, j'arrive ; ce sont les premiers retours que j'ai.

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET : Moi j'ai eu un bon retour dernièrement.

Monsieur le Maire : Moi aussi.

Madame Aurelle JEGO : Personne n'est venu se plaindre en mairie en tout cas.

Monsieur le Maire : Quand on a un signalement comme ça, ce qui est très compliqué, c'est qui dit quoi ; c'est-à-dire que...

Madame Aurelle JEGO : Vous avez plusieurs retours différents ?

Monsieur Jérôme POMARAT : Pour l'instant, il y a une personne qui est venue me parler, avec des retours de diverses personnes qui sont venues la voir, je parle de parents ; il est question d'enfants retrouvés sales le soir, d'enfants qui pleurent tout le temps et qu'on met dans le dortoir parce que c'est plus facile que de s'en occuper

et d'essayer de les calmer. Il y a là un vrai sujet qui commence à sortir. D'où ma question. J'espère me tromper, mais...

Madame Agnès BRU : Je peux m'exprimer ? Parce que là, c'est grave.

Monsieur Jérôme POMARAT : C'est pour ça que je me permets de vous en parler, parce que c'est grave.

Madame Agnès BRU : Je me rends assez régulièrement à la crèche pour récupérer mon petit-fils, je n'ai jamais constaté d'enfants qui pleurent anormalement ou longtemps ; parce qu'il faut savoir que lorsqu'on va chercher les enfants, on attend, on rentre les uns après les autres, enfin vous connaissez...

Monsieur Jérôme POMARAT : Je connais très bien.

Madame Agnès BRU : Ce qui fait que, souvent, on reste environ 1/4 d'heure à 20 minutes dans les locaux, donc on a le temps d'entendre et de voir ce qui s'y passe ; je n'ai jamais constaté d'enfants qui pleurent plus que la normale ou d'enfants qui soient relégués dans un coin ou dans un dortoir, ni d'enfants sales pas du tout.

Monsieur Jérôme POMARAT : Je vais pousser un peu plus et je reviendrai vers vous.

Monsieur le Maire : Oui, vous revenez directement vers nos services, parce que... Nous, on a un autre retour, parce qu'il y a une sorte de point au niveau de l'Agglo de l'ensemble des crèches, pour offrir une offre de crèche professionnelle pour les métiers en tension etc, et donc on a un retour qui est fait au niveau de l'Agglo, de l'ensemble des crèches, et la réputation de la crèche d'ici est plutôt bonne.

Madame Agnès BRU : S'il y a quelques parents qui parlent, il ne faut pas non plus le négliger.

Monsieur le Maire : La difficulté en tant qu'élu, c'est que le "ON" ne sert à rien. C'est qui ? Si on ne sait pas qui parle... Voilà.

Monsieur Jérôme POMARAT : Oui oui. Ce soir je vous fais part de ce qui commence à me remonter aux oreilles. Encore une fois, j'arrive, donc c'est encore un peu frais. Mais je vais creuser le sujet, et en fonction, je reviendrai vers vous. Parce que là, potentiellement, il peut y avoir un vrai sujet.

Madame Audrey FOULQUIER : Il n'y a pas de mouvements sur le personnel ?

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Si, il y a un peu de mouvements sur le personnel. Ils recherchent une directrice depuis quelques mois maintenant. Ils ont des difficultés pour la trouver. Une directrice, une infirmière puéricultrice.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel.

Madame Agnès BRU : Il y a une directrice par intérim quand même.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Oui mais c'est vrai qu'au niveau du personnel, il y a un peu de mouvements, deux arrêts maladie, deux personnes qui ne reviennent pas pour inaptitude, qui étaient là depuis longtemps...

Monsieur le Maire : C'est à surveiller.

Madame Agnès BRU : Tu suis ça quand même de près, Sophie, tu as des contacts assez réguliers.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : C'est vrai qu'on s'est interrogé sur un suivi régulier, et puis financier, avec cette nouvelle DSP, un point d'état qu'on fera au bout d'un an à peu près ; mais c'est vrai que qualitativement, comme les choses ne nous étaient pas encore remontées... Mais on reste attentif à ce qui remonte. On n'hésitera pas à demander ce qu'il en est.

Madame Audrey FOULQUIER : Les mouvements de personnels pourraient peut-être expliquer la baisse de qualité de service.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : Je n'ai pas eu ce retour là, mais oui, il y a des mouvements de personnel.

Monsieur le Maire : Il faut surveiller ça de près.

Le point que je voulais vous faire, c'est un peu en lien avec ce qu'on avait dit tout à l'heure : on a plusieurs questions qui se posent sur la fiscalité ou l'évolution budgétaire, donc là, dans le courant du mois de mai, on va essayer de reconvoquer Madame BOSC pour voir comment on peut avoir cette vision prospective, parce que je crois que c'est toujours très intéressant, parce que c'est quelque chose quand même de relativement nouveau. Et puis je pense qu'il faut qu'on ait cette conversation, qu'on a commencé un peu ce soir, pour voir ce qu'on peut se dire comme vade-mecum pour compréhension... La visibilité, ce qu'on a évoqué, pourquoi tu dis 1%, pourquoi tu ne dis pas 1,5%, ou pourquoi pas 2% ; parce qu'à la fin des fins, ça ne fait pas beaucoup d'écart et s'il faut justifier pourquoi on met 1% à la place de 1,5% ou vice versa, c'est compliqué ; tandis que si quelque chose est expliqué plus sur du moyen terme, on se dit à l'horizon 2030, etc, c'est peut-être une explication générique plus facile à faire suivre. Je ne garantis rien.

Et puis, il y a l'autre question de la fiscalité de publicités. Et puis tant qu'on est à regarder l'ensemble des ressources, parce qu'on le fait souvent au Conseil municipal de juin ou en septembre, je ne m'en rappelle jamais, ce que sont les tarifications de la commune, pour le Quartz, pour la salle de sports, pour le terrain des gens du voyage etc. Donc on met une réunion pour laquelle je souhaite que vous soyez tous invités, pour qu'on garde ça de plus près. Voilà, si vous êtes d'accord, on fera ça à l'articulation mai-juin. Le prochain Conseil municipal se tiendra fin juin, c'est ça ?

Madame Aurelle JEGO : Le 30 juin.

Madame Sophie ESCORISA GRIMAUD : On ne fait pas un conseil sur ça ?

Monsieur le Maire : Non, ça, on va le faire en dehors du Conseil municipal, avec des éléments qui soient chiffrés, des éléments techniques, pour avoir un avis plus large indépendamment de la pression du vote d'un budget, pour la compréhension des choses et l'explication. Parce que la difficulté, quand on prend ce type de décision, le moyen de l'expliquer, c'est de mettre un article dans le bulletin. Ils le lisent ou pas, ils le comprennent ou ils ne le comprennent pas, ils sont de bonne humeur ou pas le jour où ils le lisent ; enfin, il y a tout ça ; et puis, la très grande majorité fait un petit peu ce que disaient plusieurs d'entre vous, ils ne regardent que le chiffre en bas à droite et ils se disent que ça a bougé beaucoup par rapport à l'an dernier, ils ne savent pas si c'est le Département, l'Agglo, la variation de l'assiette, ou si c'est la commune ; dans tous les cas de figure, on a augmenté. Donc, qu'on prenne le temps d'analyser ça, les chiffres, si vous en êtes d'accord.

D'accord. La séance est levée.

Je vous invite à aller prendre un verre ensemble à l'occasion du dernier budget de ce mandat.

La séance est levée à 23h